Gouvernement du Canada | Government of Canada

Canada

Mise en oeuvre du Programme d'action national du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres

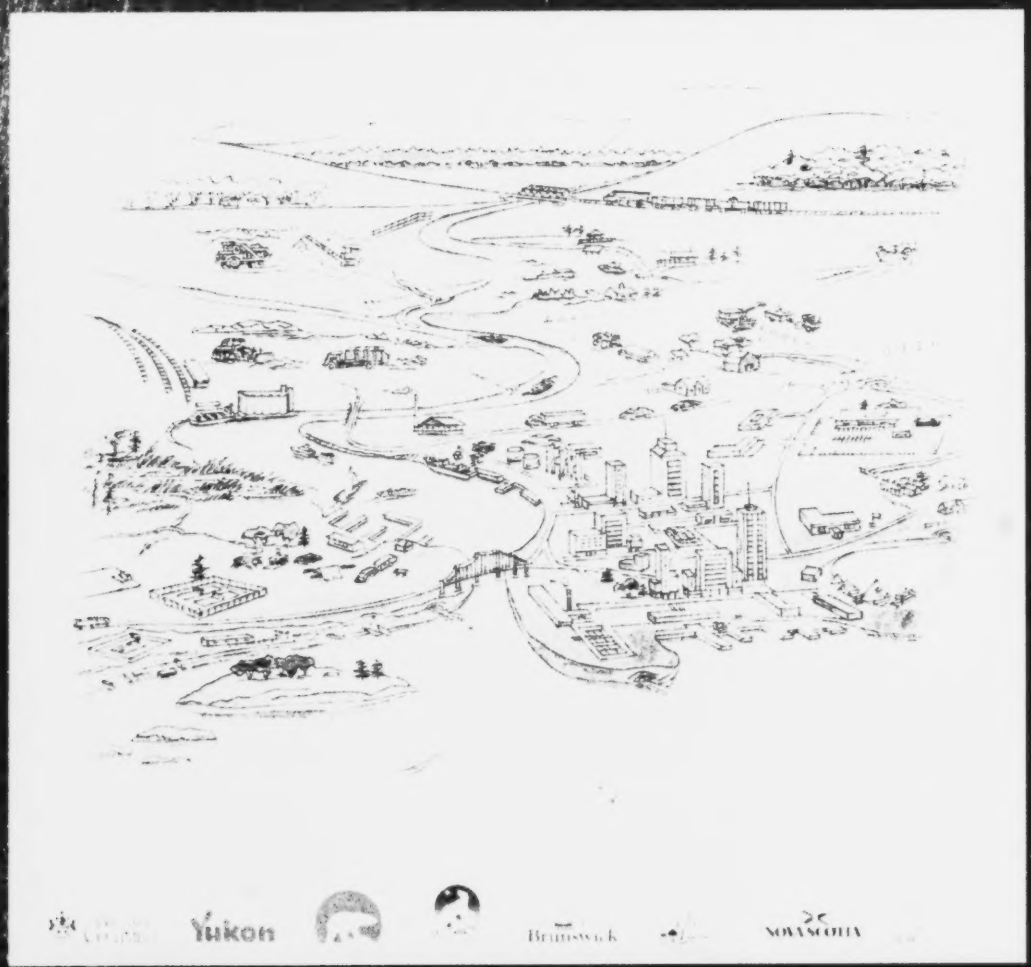

Rapport national destiné à la réunion d'examen intergouvernementale de 2001 du Programme d'action mondial

Novembre 2001

103-01473

Mise en oeuvre du Programme d'action national du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres

Rapport national destiné à la réunion d'examen intergouvernementale de 2001 du Programme d'action mondial

Novembre 2001

Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

Comité consultatif fédéral-provincial-territorial du Programme d'action national du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres

Mise en œuvre du Programme d'action national pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres : rapport destiné à la réunion d'examen intergouvernementale de 2001 du Programme d'action mondial

Publ. aussi en anglais sous le titre : Implementing Canada's National Programme of Action for the Protection of the Marine Environment from Land-based Activities.

Publ. par Environnement Canada.
Publ. aussi sur l'Internet.
ISBN 0-662-86293-7
No de cat. En21-208/2001F

1. Conservation des ressources marines -- Canada.
2. Littoral -- Aménagement -- Canada.
3. Bassins hydrographiques -- Gestion -- Canada.
4. Mer -- Pollution -- Canada.
5. Environnement -- Surveillance -- Canada.
I. Canada. Environnement Canada.
II. Titre.

GC1023.15F42 2001 333.91'64'16 C2001-980284-6

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada (Environnement Canada) 2001

PRÉSENTATION DU RAPPORT

Le Canada présente au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) son premier rapport national sur la mise en œuvre de son *Programme d'action national du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres* (PAN). Ce rapport a été préparé par le « Comité consultatif du PAN, composé de représentants du gouvernement du Canada et des gouvernements provinciaux et territoriaux de la Colombie-Britannique, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. Publié en juin 2000, le PAN est le fruit d'un partenariat entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui vise à prévenir la pollution marine due aux activités terrestres et à protéger l'habitat des zones côtières et littorales du Canada. Il s'inspire du Programme d'action mondial (PAM) du PNUE, qui cherche à protéger le milieu marin par des interventions coordonnées à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale.

Au Canada, la protection du milieu marin est une responsabilité partagée entre divers paliers de gouvernement, et certaines initiatives en ce sens sont déjà mises en œuvre ou en voie de l'être. La mise en œuvre du PAN repose sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de ces programmes par une meilleure coopération, le renforcement des mesures s'il y a lieu et des propositions de nouvelles mesures de prévention et d'assainissement.

Le présent rapport décrit le cadre de gestion actuel du milieu marin en vigueur au Canada. Il décrit les types de programmes en cours dans le pays et la manière dont ceux-ci contribuent aux objectifs du PAN. Conformément à une démarche de mise en œuvre progressive du PAN, le présent rapport n'aborde pas toutes les priorités d'action exposées dans le PAN canadien. Au fur et à mesure que la mise en œuvre du PAN progressera, des stratégies, d'autres mesures et objectifs seront élaborés. En outre, ce rapport ne vise pas à évaluer l'efficacité des programmes dans l'atteinte des objectifs du PAN. Ces questions seront abordées dans les prochains rapports.

Ce rapport résume aussi l'expérience acquise par le Canada dans l'élaboration du PAN ainsi que les leçons tirées du processus.

L'annexe au présent rapport décrit plus de 90 initiatives actuelles et nouvelles qui contribuent à la réalisation des buts et objectifs du PAN. *Bien qu'il ne soit pas possible de décrire tous les efforts déployés au Canada par le gouvernement, des groupes et des personnes en ce qui concerne les océans, cette annexe donne un aperçu sélectif des types de programmes visant à protéger le milieu marin côtier et démontre l'importance de la collaboration entre tous les partenaires en vue d'atteindre les objectifs du PAN.* Elle fournit également des adresses de sites Web qui offrent plus de renseignements sur ces programmes et sur des programmes connexes.

SOMMAIRE

Publié en juin 2000, le Programme d'action national du Canada (PAN) établit un partenariat entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux afin de prévenir la pollution marine due aux activités terrestres et de protéger l'habitat des zones côtières et littorales du Canada. Il s'inspire du Programme d'action mondial (PAM) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui vise à protéger le milieu marin par des interventions coordonnées à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale.

Le PAN aborde des problèmes répartis en 14 catégories sous les rubriques générales des contaminants et de l'altération physique et la destruction de l'habitat. Pour chacune de ces catégories, le PAN définit des problèmes nationaux et régionaux, des priorités, des buts et des objectifs, des stratégies et des actions ainsi que des étapes subséquentes. À l'échelle nationale, on accorde une priorité très élevée à des interventions visant les eaux usées, les polluants organiques persistants, la construction et l'altération des rives ainsi que l'altération des milieux humides et des marais salés.

La protection du milieu marin est une responsabilité partagée au Canada, et de nombreuses initiatives en ce sens sont appliquées ou en voie de l'être. La mise en œuvre du PAN repose sur l'amélioration de l'efficience et de l'efficacité de ces programmes par une meilleure collaboration, le renforcement de ces programmes au besoin et la proposition de nouvelles mesures de prévention et d'assainissement. Ce rapport décrit le cadre actuel de gestion du milieu marin canadien. L'annexe du rapport donne un aperçu de plus de 90 initiatives actuelles et nouvelles qui contribuent à réaliser les buts et objectifs du PAN.

Mesures d'appui aux priorités du PAN

Depuis la diffusion du PAN, en juin 2000, les gouvernements se sont attaqués à la mise en œuvre en intégrant les buts et objectifs du PAN à des activités et des programmes déjà existants. Le principal mécanisme de surveillance de la mise en œuvre du PAN canadien est le Comité consultatif fédéral-provincial-territorial du PAN.

Les deux principales stratégies visant à protéger le milieu marin contre les activités terrestres sont la **prévention de la pollution** et la **gestion intégrée** des activités qui se déroulent dans la zone côtière ou qui l'affectent. Le cadre législatif, réglementaire et politique actuel du Canada jette les bases de nombreux programmes servant à prévenir la pollution causée par des sources terrestres. Les programmes de prévention de la pollution vont de la limitation des substances toxiques aux programmes d'évaluation environnementale et à la planification des ressources. Les gouvernements remettent à nouveau l'accent sur les initiatives de gestion intégrée comme moyen d'atteindre des résultats en matière d'environnement par une planification et une prise de décision axées sur la collaboration. Au Canada, on compte de nombreuses initiatives régionales et communautaires dirigées par le gouvernement, les organisations non gouvernementales et les collectivités. Les gouvernements œuvrent à intégrer les objectifs du PAN dans les initiatives existantes et à améliorer la participation du public à ces programmes.

Les programmes de protection et de rétablissement de l'habitat sont aussi cruciaux pour la mise en œuvre du PAN. Le cadre législatif actuel du Canada fournit aux gouvernements des outils de gestion de l'habitat tels que l'évaluation environnementale, l'aménagement du territoire, les lignes directrices, les règlements administratifs et les codes de pratique. Les programmes vont de la surveillance et l'évaluation des bassins hydrographiques à la protection et au rétablissement de l'habitat perturbé ainsi qu'à la prévention de la pollution par des contaminants. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent aussi avec les Canadiens à cerner et à créer des zones de protection marine pour les écosystèmes vulnérables, essentiels ou très productifs.

Programmes d'aide

Les programmes d'aide qui permettent d'améliorer la compréhension des écosystèmes du Canada sont cruciaux si on veut bien planifier et prendre de sages décisions, établir des priorités, repérer les espèces ou les régions qui ont besoin d'une protection spéciale et évaluer les progrès réalisés. Le Canada possède plusieurs programmes d'évaluation et de surveillance servant à créer des bases de connaissances sur les niveaux et les émissions de contaminants ainsi que sur la qualité de l'eau et de l'environnement. Des systèmes de classification et d'inventaire visent à mieux connaître l'état et la composition des écosystèmes canadiens. Les activités consistent à améliorer la gestion et la cueillette des données, à élaborer des instruments de cartographie et à donner un plus grand accès au public. De nombreux programmes dirigés par le gouvernement et des instituts de recherche canadiens portent essentiellement sur la coordination et le financement des priorités en recherche. Le partage des résultats de recherches entre organismes d'une manière rapide et efficace a aussi de l'importance.

Éducation et sensibilisation

L'éducation et la sensibilisation du public sont cruciales pour la mise en œuvre du PAN. Les gouvernements s'efforcent d'améliorer leurs partenariats avec le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les peuples autochtones, les collectivités et le public, en élargissant les programmes conjoints et en améliorant la capacité de ces groupes à régler les problèmes locaux. Les activités de sensibilisation consistent à partager l'information, à fournir des outils aux collectivités et à mettre sur pied des programmes conjoints d'intendance. De nombreux gouvernements diffusent des rapports sur l'état de l'environnement et rendent constamment des comptes sur leurs activités de gestion. La création et la mise en œuvre du Centre d'échange d'information sur le PAN (*www.ec.gc.ca/marine/npa-pan.htm*) a été l'une des principales réalisations de 2001. Les gouvernements soutiennent également divers programmes scolaires dans tout le Canada visant à mieux faire connaître et comprendre les écosystèmes marins, à promouvoir l'intendance environnementale, à créer des milieux propices aux études scientifiques et à repérer des possibilités de carrières dans ce secteur.

Leçons tirées de la mise sur pied du PAN canadien

Des documents de discussion régionaux et des ateliers sur un document de discussion national, suivis de consultations publiques sur une ébauche de Programme d'action national, ont fait partie intégrante du processus d'élaboration du PAN canadien. Les peuples autochtones, les groupes environnementaux, le secteur privé, le milieu universitaire, les collectivités et le public canadien ont participé aux consultations. En général, la méthodologie du PAM a fourni une démarche logique et graduelle qui a été jugée très complète. Les principales leçons retenues sont présentées à la fin du document.

Conclusions et prochaines étapes

Le Canada possède déjà un fondement législatif et politique ainsi qu'un vaste réseau d'initiatives liées au milieu marin qui encadrent la mise en œuvre du PAN. Au cours des prochaines années, les gouvernements continueront à intégrer les buts et objectifs du PAN aux initiatives en cours, à améliorer et élargir les partenariats avec le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les collectivités et le public canadien ainsi qu'à renforcer leur capacité de régler les problèmes locaux. Au cours des prochaines années, le Canada devrait également renforcer ses capacités scientifiques et ses mesures en matière de surveillance et de compte rendu afin de mieux comprendre ses systèmes marins et ses autres écosystèmes. Le Comité consultatif du PAN a convenu d'une approche générale pour la suite de la mise en œuvre du PAN, et élaborera un plan de travail pour 2001-2006 à partir de l'orientation et des recommandations issues de la réunion d'examen intergouvernementale de 2001 du PAM.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT iii

SOMMAIRE v

1 INTRODUCTION 1

1.1 Programme d'action mondial 1
1.2 Programme d'action national du Canada 2
1.3 Responsabilité partagée 4
1.4 La nature du milieu marin côtier du Canada 4

2 MISE EN ŒUVRE DU PAN DU CANADA 6

2.1 Méthodologie 6
2.2 Cadre législatif 6
2.3 Coordination gouvernementale 7
2.4 Mesures d'appui aux priorités du PAN 8
2.4.1 Prévention de la pollution due aux activités terrestres 9
2.4.2 Promotion de la gestion et de la planification intégrées 10
2.4.3 Protection et rétablissement de l'habitat 11
2.4.4 Protection des zones spéciales 11
2.5 Programmes d'aide 12
2.5.1 Surveillance et évaluation des tendances 12
2.5.2 Mise sur pied d'inventaires et de systèmes de classification 13
2.5.3 Amélioration des connaissances scientifiques 13
2.6 Mobilisation et éducation 14
2.6.1 Sensibilisation accrue du public 14
2.6.2 Mobilisation des collectivités 15

3 LEÇONS TIRÉES DE L'ÉLABORATION DU PAN DU CANADA 16

4 PROCHAINES ÉTAPES ET CONCLUSIONS 18

PRIORITÉS DU PAN 20

PERSONNES-RESSOURCES 21

LISTE DES ACRONYMES 22

ANNEXE : APERÇU DE CERTAINES INITIATIVES ..... A-i

CHAPITRE 1 INTRODUCTION

1.1 Programme d'action mondial

En novembre 1995, le *Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres* (PAM) a été adopté par le Canada, ainsi que par 108 autres nations maritimes à Washington (DC). Le PAM a été mis au point sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en réponse au plan Action 21 de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Le PAM demande aux pays d'élaborer des programmes nationaux et régionaux visant à protéger la santé humaine et l'environnement et à prévenir, réduire et limiter les activités terrestres qui contribuent à la dégradation du milieu marin. On peut se procurer des exemplaires du PAM en consultant le centre d'échange d'information sur le PAM à l'adresse *www.gpa.unep.org* ou en communiquant avec les personnes-ressources indiquées à la page 21 de ce rapport.

Le PAM aide les pays à intervenir pour prévenir, limiter et/ou éliminer la dégradation du milieu marin due aux activités terrestres, soit conjointement en suivant une démarche internationale pour certaines régions (p. ex. dans l'Arctique, dans le golfe du Maine), soit de façon individuelle en adoptant une démarche nationale. La mise sur pied de programmes d'action s'effectue dans le cadre des politiques, des priorités et des ressources d'un pays.

Le PAM offre un cadre méthodologique pour la mise en place des programmes d'action. Le Canada s'est servi de cette méthodologie pour élaborer son PAN. La méthode comprend six étapes :

1. définition et évaluation des problèmes
2. établissement des priorités d'action
3. délimitation des buts et des objectifs de gestion
4. détermination, évaluation et choix des stratégies et des actions
5. choix des critères d'évaluation de l'efficacité
6. élaboration des éléments d'appui au programme

La mise en œuvre du PAM incombe principalement aux gouvernements, en collaboration étroite avec tous les intéressés, notamment les collectivités locales, les organismes publics, les organisations non gouvernementales et le secteur privé.

Le Canada a préparé le présent rapport en vue de la Réunion d'examen intergouvernementale de 2001 du PAM, qui aura lieu à Montréal (Québec) du 26 au 30 novembre 2001. Cette réunion rassemblera des représentants de haut niveau de plus de 100 gouvernements, d'un grand nombre d'organismes internationaux, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé. La sensibilisation sera l'un des volets importants de cette réunion. Il est nécessaire de susciter, à tous les niveaux et plus particulièrement à l'échelle nationale, une plus grande prise de conscience de l'importance de cibler les activités terrestres comme principale cause de pollution et de dégradation marine et côtière. Au cours de cette réunion, on cherchera également à faire ressortir qu'un financement insuffisant entrave grandement le règlement des problèmes d'origine terrestre et qu'il faut accroître considérablement la participation du secteur privé. Un autre objectif de la réunion consistera à élaborer un plan de travail à long terme pour le PAM dans le cadre d'une nouvelle vision à long terme.

1.2 Programme d'action national du Canada

Le PAN du Canada est le fruit d'efforts de collaboration entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux de la Colombie-Britannique, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. Les peuples autochtones et les groupes intéressés, soit des groupes environnementaux, le secteur privé, le milieu universitaire, les collectivités et la population canadienne ont participé aux consultations concernant le PAN. Le PAN s'inscrit dans le cadre du PAM, qui relève du PNUE, en vue de protéger le milieu marin par la coordination des interventions à l'échelon local, régional, national et international. Il répond également à la volonté des Canadiens qui souhaitent voir des océans non pollués et le développement durable de leur milieu marin. On peut se procurer des exemplaires du PAN du Canada en consultant le centre d'échange d'information sur le PAN (*www.ec.gc.ca/marine/npa-pan.htm*) ou en communiquant avec les personnes-ressources du PAN énumérées à la page 21 de ce rapport.

Les buts poursuivis par le Canada dans le cadre du PAN concordent avec ceux du PAM, dont voici la liste :

- la protection de la santé humaine
- la réduction de la dégradation du milieu marin
- la restauration des zones altérées
- la promotion de la conservation et de l'utilisation durable des ressources marines
- le maintien de la productivité et de la biodiversité du milieu marin

Le PAN est axé sur des problèmes regroupés en 14 catégories figurant sous les rubriques générales des contaminants et de l'altération physique et la destruction de l'habitat :

Contaminants
- eaux usées
- polluants organiques persistants
- radionucléides
- métaux lourds
- pétrole et hydrocarbures
- nutriments
- sédiments contaminés
- déchets solides

Altération physique et destruction de l'habitat
- construction et altération des rives
- altération des milieux intercotidaux et infratidaux
- dragage et altération de minerais et de sédiments
- altération des milieux humides et des marais salés
- altération des eaux marines et des bassins hydrographiques côtiers
- altération biologique

En raison des conditions sociales, environnementales et économiques propres à chacune des régions côtières du Canada, le PAN comporte un chapitre national ainsi que des chapitres sur chacune des principales régions côtières – le Pacifique, l'Arctique, le Québec méridional/Saint-Laurent et l'Atlantique (voir la figure 1). Le chapitre national traite de problèmes qui sont communs à la plupart des régions et qui doivent se régler à l'échelle nationale et internationale. Les chapitres régionaux concernent des problèmes qui sont particuliers à une région et qui doivent se régler par des mesures régionales, provinciales et territoriales ou communautaires.

Pour chacune des 14 catégories, le PAN désigne des problèmes régionaux et nationaux, fixe des priorités, des buts et objectifs de gestion, des stratégies et interventions et propose des étapes subséquentes :

- **Les problèmes** sont définis et évalués relativement aux activités terrestres

Figure 1 : Le Canada et ses régions incluses dans le PAN

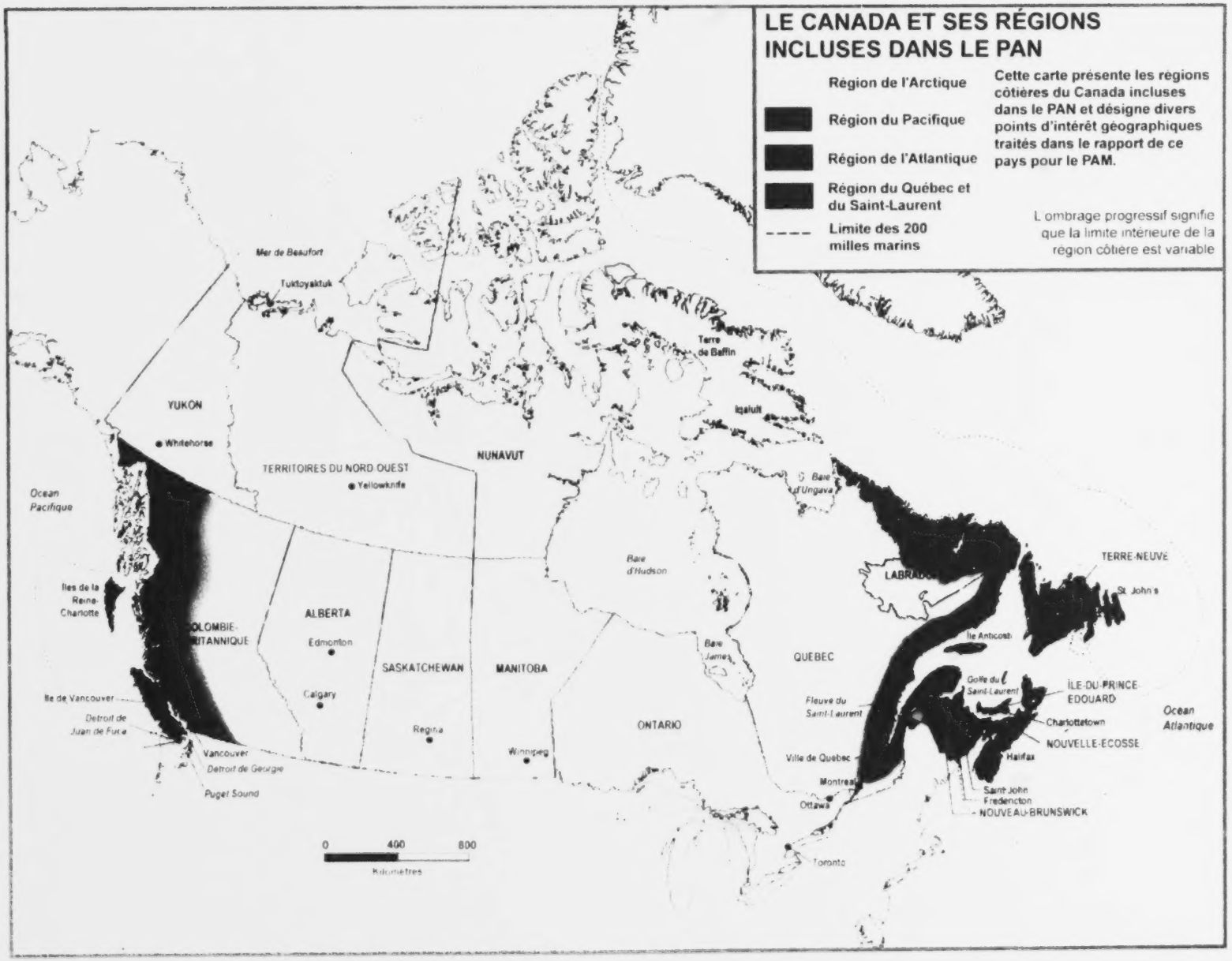

susceptibles d'avoir un impact sur le milieu marin et aux activités menées dans les eaux littorales (p. ex. dragage côtier, aménagements portuaires) qui peuvent influer sur l'habitat côtier soumis à l'action des marées d'une manière similaire aux activités terrestres. On tient compte de la gravité du problème, des sources de dégradation ainsi que de secteurs préoccupants précis.

- **Des priorités** sont établies selon une échelle de priorité élevée, moyenne ou faible en fonction de la gravité du risque ainsi que de la pertinence des mesures de contrôle. À l'échelle nationale, une priorité d'action élevée est attribuée aux eaux usées, aux polluants organiques persistants (POP), à la construction et à l'altération des rives, et à l'altération des milieux humides et des marais salés. À la page 20 du présent rapport, on trouvera un tableau résumant toutes les priorités.

- **Des buts et objectifs de gestion** sont fixés à chaque source d'impact. Les sources de pollution et les milieux récepteurs sont tous deux pris en considération.

- **Des stratégies et des actions** sont établies, qu'elles soient à l'état de projet ou déjà appliquées. Les deux principales stratégies servant à protéger le milieu marin des activités terrestres sont la prévention de la pollution et la gestion intégrée de la zone côtière.

- **Les étapes suivantes** consistent à prendre des mesures initiales concernant les diverses priorités, à améliorer la coordination des activités et à encadrer les interventions ou les entreprises subséquentes dans le cadre du PAN. La plupart de ces interventions sont en cours et sont décrites dans le présent document. D'autres mesures seront présentées dans de futurs rapports.

1.3 Responsabilité partagée

Au Canada, la protection du milieu marin est une responsabilité partagée. Les gouvernements administrent une multitude de lois et de règlements en matière d'environnement, de mesures de planification des sols et des eaux ainsi que d'autres législations liées au milieu côtier et marin. Dans les zones de règlement des revendications territoriales, la responsabilité de la gestion des ressources de l'océan et du milieu marin est aussi partagée avec les peuples autochtones. La section 2.2 présente une description des éléments clés des lois fédérales, provinciales et territoriales régissant le milieu marin.

Les administrations municipales, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les collectivités et les citoyens canadiens sont aussi des partenaires importants pour la protection du milieu côtier et marin. Reconnaissant la valeur et la contribution des actions communautaires et des programmes d'intendance, les gouvernements s'efforcent d'améliorer les partenariats au niveau communautaire, de renforcer la capacité de ces groupes et d'élaborer de nouveaux programmes conjoints. Les Canadiens veulent également jouer un rôle en réduisant leurs propres activités nuisibles pour l'environnement et ils assument aussi la tâche de remédier aux problèmes existants, comme le démontre le nombre croissant de programmes environnementaux, de pratiques exemplaires et de codes de conduite mis sur pied par les collectivités, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et le public.

1.4 La nature du milieu marin côtier du Canada

Le Canada est un pays maritime. Huit des dix provinces et les trois territoires sont bordés par au moins un des trois océans : le Pacifique Nord, l'Arctique et l'Atlantique Nord. Le Canada compte le plus long littoral marin au monde, soit plus de 243 792 km qui s'étendent

sur 6 fuseaux horaires et demi et 40 degrés de latitude, y compris les îles[1]. Des écosystèmes complexes du point de vue géologique et écologique situés le long des côtes, comme les estuaires et les milieux humides, relient les réseaux d'eau douce de l'intérieur des terres aux eaux du littoral.

Environ 7 millions de Canadiens[2] (environ 23 % de la population) vivent dans des régions côtières (définies comme des régions situées à moins de 60 km de la côte). La population de la côte du Pacifique s'accroît rapidement, et celles de la côte de l'Atlantique et du littoral de l'Arctique comptant peu d'habitants progressent à un rythme plus lent; elle décline même dans certaines zones de l'Atlantique. Les industries océanologiques génèrent environ 20 milliards de dollars en bénéfices économiques directs[3]. Toutefois, l'importance du milieu marin dépasse sa seule valeur économique et revêt, pour la population canadienne, une valeur socio-culturelle. Pour les Canadiens de toutes cultures vivant dans les régions côtières, les océans sont souvent une source considérable de nourriture. La santé et le bien-être des populations côtières sont donc étroitement liés à l'utilisation durable des ressources, à la santé, à la productivité et à la biodiversité du milieu marin. Par exemple, les grands changements survenus dans les écosystèmes marins, notamment l'effondrement d'importants stocks de poissons de fond qui a eu lieu au début des années 1990, ont eu des effets dévastateurs sur les collectivités côtières du Canada atlantique. En même temps, ces impacts ont permis de renforcer le niveau de conscience de la valeur et de la fragilité de nos ressources marines vivantes.

Les principales menaces pour la santé, la productivité et la biodiversité du milieu marin proviennent des activités humaines terrestres, dans les zones côtières et les terres de l'intérieur. On est d'avis qu'environ 80 % de la charge polluante des océans serait attribuable aux activités terrestres[4]. Cette charge comprend des déchets municipaux, industriels et agricoles, ainsi que les eaux de ruissellement et les dépôts atmosphériques. Ces contaminants touchent les zones les plus productives du milieu marin, notamment les estuaires et les eaux côtières près du littoral. Le milieu marin est également menacé par les altérations physiques de la zone côtière, dont l'altération et la destruction d'habitats d'importance vitale.

[1] Faits géographiques sur le Canada : Littoral. (*atlas gc ca francais faits littoral html*)
[2] Renseignements sur les océans. (*www dfo-mpo gc ca oceanscanada*)
[3] *Canada's Ocean Industries: Contributions to the Economy 1988-1998*. Roger A. Stacey Consultants Ltd. Mars 2001

[4] *The State of the Marine Environment*. Rapport n° 39. Groupe mixte d'experts chargés d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers. PNUE. 1990

CHAPITRE 2 MISE EN ŒUVRE DU PAN DU CANADA

2.1 Méthodologie

Étant donné la responsabilité partagée en matière de gestion du milieu marin et le fait qu'il est rentable de s'appuyer sur des programmes existants, le PAN du Canada tire parti d'une approche de coopération et de collaboration. Le PAN repose sur une approche visant à accroître l'efficience, la rentabilisation et la collaboration entre les groupes d'intérêts et mise sur les politiques, les ressources, les lois et programmes existants.

La mise en œuvre du PAN s'effectue graduellement. Durant l'étape initiale du PAN, on vise à susciter plus d'intérêt pour la question, à trouver des idées et à présenter les mesures initiales. La mise en œuvre portera tout d'abord sur le contrôle des mesures existantes quand celles-ci sont jugées adéquates et sur le renforcement des mesures existantes lorsqu'elles sont jugées inadéquates. Au fur et à mesure de l'application du PAN, on mettra au point, au besoin, des stratégies, des actions et des objectifs de gestion complémentaires. Le programme répondra aussi aux nouvelles politiques, priorités et initiatives.

Depuis la diffusion du PAN en juin 2000, les gouvernements et leurs partenaires sont passés de l'étape de l'élaboration à celle de la mise en œuvre en s'efforçant d'intégrer les buts et objectifs du PAN dans les programmes et activités actuels. Les sections suivantes exposent le cadre de gestion du milieu marin canadien. Elles décrivent les types de programmes en vigueur dans le pays et font ressortir quelques programmes clés qui contribuent à la réalisation des objectifs du PAN. L'annexe du présent rapport prolonge ce chapitre en explicitant certaines initiatives gouvernementales actuelles et en devenir, dont plusieurs sont mentionnées dans le présent chapitre, et certains des principaux programmes gérés par les collectivités et les organisations non gouvernementales. L'annexe fournit également des adresses Web où on peut se procurer un complément d'information sur ces programmes ainsi que sur des programmes connexes.

Le présent rapport ainsi que son annexe démontrent que le Canada possède déjà une bonne assise législative et un vaste réseau d'initiatives liées au milieu marin qui fourniront les grands axes de mise en œuvre du PAN du Canada.

2.2 Cadre législatif

Le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires assument tous un rôle important dans la conservation et la protection du milieu marin côtier qui relève de leur propre législation en matière d'environnement et d'aménagement des ressources, qu'il s'agisse de l'eau, des sols ou des autres ressources. La responsabilité de la gestion du milieu marin et des ressources dans les régions de revendications territoriales est partagée avec les populations autochtones visées. Cet ensemble de lois, de règlements et de politiques fournit la structure d'encadrement et les outils de gestion de nombreux programmes liés au milieu marin ainsi que les moyens de mettre en application un grand nombre de programmes visant à protéger le milieu marin.

Globalement, le gouvernement fédéral est responsable de la navigation et du transport maritime, de la gestion des océans, des zones de protection marine, de la gestion des pêches, des mammifères marins, des oiseaux migrateurs, de l'immersion en mer, de la qualité du milieu marin, des terres réservées aux peuples autochtones ainsi que des considérations

nationales concernant les traités internationaux, le droit pénal, la paix, l'ordre et le bon gouvernement.

Au sein du gouvernement fédéral, Pêches et Océans Canada est le ministère responsable des océans et, à ce titre, il veille sur les pêches, la protection et la conservation de l'habitat du poisson, la sécurité maritime, la gestion des océans et l'aquaculture. Environnement Canada est aussi un intervenant de premier plan, car il est responsable de la protection et de la conservation de l'environnement. Au moins deux douzaines d'autres ministères fédéraux participent à la gestion du milieu marin canadien et ont leurs propres politiques, règlements et lois. Les principales lois fédérales qui visent le milieu marin sont les suivantes :

- la *Loi sur les océans*
- la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*
- la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*
- la *Loi sur les pêches*

Dans les territoires, la gestion de la zone côtière est partagée entre les gouvernements territoriaux et le gouvernement fédéral. Les gouvernements territoriaux sont chargés de certaines terres, dont l'administration et le contrôle leur ont été transférés, et le gouvernement fédéral est responsable des autres, ainsi que des eaux marines et intérieures.

Globalement, les provinces ont compétence sur les droits de propriété et de la personne, les terres publiques (les terres fermes, les terres recouvertes d'eau douce de l'intérieur ou d'eau salée de certains détroits, passages et baies), les espèces sauvages, les minéraux du continent, l'eau douce et les questions de nature locale ou privée. Dans chaque province, divers ministères, notamment les ministères des pêches, de l'environnement et des ressources, se partagent les rôles et l'administration de la législation liée aux océans. Bien que chaque province ait son propre cadre législatif, la législation provinciale englobe généralement :

- la protection des poissons, des espèces sauvages et de leur habitat
- l'aménagement du territoire et la planification de l'utilisation de l'eau
- la protection de l'environnement
- l'évaluation environnementale
- la gestion des déchets

2.3 Coordination gouvernementale

La collaboration et la coordination sont fondamentales dans le PAN. Les gouvernements continuent à contribuer aux divers mécanismes de coordination en vue d'intégrer les buts et objectifs du PAN à leurs programmes et activités. Le principal mécanisme de supervision de la mise en œuvre du PAN du Canada est le Comité consultatif du PAN. Ce comité fédéral-provincial-territorial a été mis sur pied en 1996, peu après la conférence de Washington sur le PAM, et il est chargé d'élaborer le PAN du Canada. Coprésidé par Environnement Canada et Pêches et Océans Canada, ce comité compte des représentants d'Affaires indiennes et du Nord canadien, de cinq provinces côtières (Colombie-Britannique, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et Île-du-Prince-Édouard) et des trois territoires (Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut). Un Secrétariat facilite les activités du comité.

Durant la dernière année, le Comité a travaillé activement sur la mise en œuvre du PAN. En septembre 2000, le Secrétariat du PAN a coordonné deux séances sur le PAM lors de la conférence Zone côtière Canada 2000; les séances portaient sur le PAM et sur les leçons tirées de l'application de la méthodologie du PAM au niveau mondial, national, régional et local, et sur le partage de l'information concernant l'une des grandes priorités du PAN (et du PAM), soit les eaux usées et les effluents des municipalités. En novembre 2000, le comité s'est réuni pour discuter la façon dont chaque membre s'efforce, à l'échelon national et dans chacune des régions côtières du Canada,

d'appliquer et d'intégrer les buts et objectifs du PAN dans les initiatives en cours et suivies. Il incombait aussi au comité de rédiger le présent rapport national en vue de la réunion d'examen intergouvernementale de 2001 du PAM.

Certains autres comités et partenariats existant à l'échelon national servent à rassembler le gouvernement fédéral, toutes les provinces et tous les territoires et à offrir de l'appui, des conseils et des services de coordination, au besoin, sur des questions marines et côtières. Bon nombre de ces comités administrent aussi des programmes conjoints qui contribuent à la réalisation des priorités du PAN concernant les contaminants ainsi que l'altération physique et la destruction de l'habitat. Le Conseil canadien des ministres des Pêches et de l'Aquaculture et le Conseil canadien des ministres de l'Environnement constituent aussi des comités de hauts dirigeants.

En raison du caractère particulier des régions côtières du Canada, il est souvent nécessaire de coordonner les activités à l'échelon local ou régional afin de faire face à des priorités ou des problèmes ponctuels. Ces activités supposent souvent une collaboration internationale sur des questions touchant des régions limitrophes. Les collaborations internationales pour la mise en œuvre du *Programme d'action régional pour la protection du milieu marin arctique*, notamment le soutien au Programme national d'action pour l'Arctique de la Russie, l'élaboration du cadre d'un centre d'échange et la poursuite de la collaboration avec les groupes de travail du Conseil de l'Arctique, ont constitué l'une des principales activités de la dernière année. Le Canada participe également à deux projets pilotes du PAM, dans le golfe du Maine et la baie des Californies, par l'entremise de la Commission de coopération environnementale créée en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain (CCE-ALENA). Les autres instances de coordination régionale comprennent le groupe de travail de Puget Sound–bassin de Géorgie, le Conseil du bassin du Mackenzie, les Conseils de cogestion des régions du Nord et le Conseil du golfe du Maine sur l'environnement marin.

2.4 Mesures d'appui aux priorités du PAN

Le PAN du Canada est fondé sur les principes du développement durable, de la gestion intégrée et de l'approche de prudence. La prévention de la pollution et la gestion intégrée des activités menées dans les eaux marines et côtières sont les deux principales stratégies servant à protéger le milieu marin contre les activités terrestres.

Le Canada dispose déjà d'une foule de programmes qui mettent l'accent sur la prévention de la pollution et la gestion intégrée. Les principaux défis de l'étape de la mise en œuvre visent à continuer à mieux faire connaître et comprendre le PAN et d'intégrer les buts et objectifs du PAN aux programmes existants de manière à améliorer la prévention de la pollution marine ainsi que la gestion intégrée des activités côtières.

Lorsqu'on décrit ces initiatives, il est presque impossible de les catégoriser en fonction des priorités du PAN auxquelles elles correspondent, puisque la plupart d'entre elles ont trait à une multitude de problèmes liés au milieu marin. Une approche intégrée signifie essentiellement que des initiatives peuvent chercher à remédier à une série complexe de problèmes liés aux sols, à l'air, à l'eau et aux espèces sauvages. Un seul programme peut donc toucher plusieurs priorités du PAN concernant les contaminants et plus particulièrement l'altération physique et la destruction de l'habitat. Par exemple, étant donné que la baisse de la viabilité économique d'une pêche peut être attribuable à plusieurs problèmes comme la présence d'émissaires d'évacuation des eaux usées, la contamination par des polluants et la perte d'habitat, il faut normalement avoir recours à une approche globale pour régler tous les problèmes.

Les mesures relatives aux priorités du PAN concernant les contaminants et l'altération physique et la destruction de l'habitat ont été regroupées en quatre catégories : prévention de la pollution due aux activités terrestres, promotion de la gestion et de la planification intégrées, protection et rétablissement de l'habitat et protection des zones spéciales.

2.4.1 Prévention de la pollution due aux activités terrestres

L'objectif de gestion du PAN pour la plupart des contaminants consiste généralement à réduire leur présence dans le milieu marin, principalement grâce à la prévention de la pollution. Celle-ci vise à réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement par le recours à des procédés, des pratiques, du matériel, des produits ou des sources d'énergie qui produisent peu ou pas de polluants et de déchets. Cet objectif vise l'élimination des causes de la pollution plutôt que le traitement de ses symptômes. Là où des contaminants sont rejetés ou se trouvent dans le milieu marin, l'objectif vise à appliquer la gestion du cycle de vie des substances ou à adopter des mesures pour remédier aux problèmes.

Bon nombre de lois, de règlements et politiques sont déjà en vigueur pour répondre aux buts et objectifs du PAN concernant les contaminants. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux contribuent à la gestion quotidienne des polluants et à la protection des poissons, des espèces sauvages et de leur habitat contre des contaminants tels que les substances toxiques, les émissions atmosphériques, les pesticides ainsi que les déchets solides et dangereux par des lois relatives aux pêches et à la protection de l'environnement, des programmes d'évaluation environnementale et la planification des ressources. Les outils de gestion vont des règlements et systèmes de délivrance de permis à des normes, des lignes directrices et des codes de pratiques de gestion optimales. Les activités de soutien englobent l'application de la loi, la promotion de la conformité, l'élaboration de politiques, la surveillance et la recherche appliquée.

Dans toutes les régions côtières du Canada, le PAN accorde une priorité élevée aux eaux usées. Les eaux usées sont rejetées dans le milieu marin à partir de sources ponctuelles (p. ex. effluents urbains) et diffuses (p. ex. fosses septiques de particuliers, ruissellement agricole et pluvial). Par conséquent, la fermeture de plages et de secteurs coquilliers est courante. Au cours des années, le Canada a franchi plusieurs étapes dans l'amélioration du traitement des eaux usées :

- Lancé en l'an 2000, le programme Infrastructures Canada est un programme national d'une durée de six ans qui vise à améliorer les infrastructures urbaines et rurales dans toutes les régions du Canada par des investissements dans les réseaux d'adduction d'eau et de traitement des eaux usées, la gestion de l'eau, la gestion et le recyclage des déchets solides.

- Le Fonds d'investissement municipal vert stimule l'investissement dans la technologie et l'innovation environnementales, dans les infrastructures municipales et les pratiques environnementales. En mai 2001, on a fait l'annonce de 57 études de faisabilité et de 4 projets, ce qui porte à 73 le nombre total de projets relevant du Fonds.

- Tous les paliers de gouvernement et plusieurs groupes d'intérêts collaborent en partenariat afin de mettre au point une approche globale de gestion visant à régler le problème des eaux usées municipales au Canada, qui s'inscrit dans le cadre d'une grande stratégie nationale sur l'eau.

Le PAN accorde aussi une priorité élevée aux POP dans la plupart des régions côtières du Canada. En général, des mesures de contrôle nationales des sources ponctuelles de pollution sont en vigueur au Canada (p. ex. pour les BPC, les dioxines et les furannes) et sont considérées comme efficaces. Le Canada participe

également à plusieurs programmes visant à promouvoir la réduction des sources internationales de POP et de métaux lourds (p. ex. les protocoles sur les POP et les métaux lourds de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, le plan d'action visant le mercure des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres des Maritimes).

2.4.2 Promotion de la gestion et de la planification intégrées

La gestion et la planification intégrées visent à assurer un développement économique équilibré et diversifié des eaux côtières et marines en protégeant leur santé écologique, en préservant leur biodiversité et en maintenant leur productivité. Trop souvent, l'exploitation des ressources et les activités de développement se sont déroulées de façon indépendante, sans considération pour les impacts à long terme, directs et indirects, socio-économiques et environnementaux. Le défi d'une intendance efficace des océans est de créer des structures de prise de décision qui peuvent conserver et protéger les écosystèmes marins tout en offrant des possibilités de favoriser la prospérité des collectivités côtières.

L'approche de gestion intégrée suppose de planifier et de gérer globalement les activités humaines de manière à ce qu'elles n'entrent pas en conflit les unes avec les autres tout en tenant compte de tous les facteurs nécessaires pour la conservation et l'utilisation durable des ressources marines. Ce processus nécessite de définir des objectifs fondés sur l'écosystème, d'intégrer les connaissances de plusieurs sources et de planifier en se basant sur les systèmes naturels et économiques plutôt que sur les frontières politiques. Il repose sur l'approche de prudence, la responsabilité partagée, la souplesse et la gestion adaptative et écosystémique qui forment les principes de base.

La gestion et la planification intégrées aident les Canadiens à obtenir des résultats en matière d'environnement en créant des partenariats, en regroupant les ressources, en ciblant la recherche scientifique, en coordonnant les efforts, en partageant l'information et les expériences et en suscitant un large appui pour les interventions concertées. En conséquence, nombre de gouvernements du Canada ont intégré les initiatives de gestion en cours et incorporent directement ou indirectement les buts et priorités du PAN à ces programmes. Parmi les exemples, on compte les Initiatives axées sur l'écosystème du Canada, les Stratégies de développement durable et de croissance régionale.

En appui à la Stratégie sur les océans (vaste stratégie évolutive issue de la *Loi sur les océans*), on redouble actuellement d'efforts afin de dresser des plans de gestion intégrée pour toutes les activités qui se déroulent dans les eaux estuariennes, côtières et marines ou qui ont un impact sur ces eaux, notamment les activités qui contribuent à la pollution marine et à la dégradation de l'habitat (voir les tableaux 1 et 2 de l'annexe). Ces plans sont en train d'être élaborés en partenariat avec le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires, les peuples autochtones, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les collectivités.

L'approche canadienne de gestion intégrée reconnaît que les objectifs de gestion et les pratiques de planification doivent refléter le fait que les écosystèmes s'inscrivent dans d'autres écosystèmes et que les structures de gouvernance et pratiques de gestion des ressources et des activités ne peuvent pas être séparées de leur contexte écosystémique. De la même façon, comme la plupart des problèmes et possibilités influant sur les écosystèmes marins proviennent du continent, une gestion et une planification efficaces de ces écosystèmes doivent intégrer les activités d'aménagement du territoire qui ont un impact sur la qualité de l'eau, les cycles de vie des espèces marines et la vulnérabilité des collectivités côtières aux dangers associés au milieu marin. En constante évolution, le cadre de gestion et de planification

intégrées des écosystèmes marins du Canada va de l'échelle des zones élargies de gestion des océans aux aires de gestion côtière avec une série de structures reliées et imbriquées fournissant des options permettant des échelles de réponse régionale inscrites dans ce spectre. Bien que le but ultime soit de dresser des plans visant toutes les eaux estuariennes, côtières et marines de tout le Canada, des problèmes régionaux urgents ont tout d'abord mobilisé les efforts de collaboration dans les régions du Canada qui nécessitaient une attention prioritaire. Le Plan de gestion de l'estuaire du fleuve Fraser, le Programme d'action environnemental du bras de mer Burrard, le Conseil du bassin du Fraser, les Zones d'intervention prioritaire au Québec (comités ZIP), la Coalition pour la viabilité du sud du Golfe du Saint-Laurent et le Partenariat pour l'écosystème de la baie de Fundy sont autant d'exemples d'autres initiatives côtières qui visent à améliorer et à promouvoir une gestion intégrée.

2.4.3 Protection et rétablissement de l'habitat

Concernant l'altération physique et la destruction de l'habitat, les principaux objectifs de gestion du PAN consistent à atténuer ou à éviter l'altération nuisible et la destruction des habitats ainsi qu'à restaurer les habitats ayant déjà subi des dommages. Le PAN fixe aussi certains objectifs de gestion qui s'appliquent à des problèmes uniques.

De nombreux règlements, lois, politiques, directives et codes de pratique sont déjà en vigueur aux échelons fédéral, provinciaux et territoriaux afin d'atteindre les buts et objectifs du PAN visant la protection de l'habitat, notamment la construction et l'altération des rives ainsi que l'altération des milieux humides et des marais salés. Parmi les activités en cours, mentionnons les programmes d'évaluation environnementale visant les nouveaux projets d'aménagement, les plans d'utilisation des terres, les règlements et les systèmes de délivrance de permis régissant les pêches, l'habitat et l'aquaculture, les règlements administratifs et les lignes directrices concernant la construction en bordure des rives, les codes de pratique et les règlements concernant les pratiques de dragage et d'élimination, les pratiques agricoles exemplaires et la décontamination des sites contaminés.

De nombreux programmes de protection et de rétablissement de l'habitat sont gérés à l'échelle de la collectivité ou de la région pour répondre à des priorités ou des conditions locales. Les activités vont de l'évaluation et de la surveillance des bassins hydrographiques au rétablissement ou à la dépollution des habitats perturbés, en passant par la prévention de la pollution causée par les contaminants. On peut citer, à titre d'exemple de programme visant précisément à protéger et à rétablir l'habitat à l'échelle de tout le pays, le Programme de restauration de l'habitat et de mise en valeur du saumon, le Programme national de gestion de l'habitat du poisson, le Programme de salubrité des mollusques, les Programmes de rétablissement des bassins hydrographiques et de protection des cours d'eau vulnérables de la Colombie-Britannique, le Programme de Conservation de la flore et de la faune arctiques et le Programme de gestion des sites contaminés du Nord.

2.4.4 Protection des zones spéciales

La réalisation de certaines priorités du PAN concernant l'altération physique et la destruction de l'habitat (p. ex. dragage et altération de minerais et de sédiments; altération des eaux marines et des bassins hydrographiques côtiers) nécessite de cerner les habitats critiques afin de garantir que certaines activités sont menées dans des secteurs moins importants ou moins vulnérables. La création des zones de protection marine permet aussi de réagir indirectement aux menaces causées par les sources de pollution terrestres en définissant des objectifs de conservation et les menaces à la réalisation de ces objectifs et en établissant les

moyens de maintenir la santé écologique de l'écosystème dans cette zone.

Au Canada, la protection des zones spéciales est une responsabilité partagée. Trois organismes fédéraux ont le mandat de créer des zones de protection marine. Des provinces et territoires possèdent aussi leurs propres réseaux de zones protégées qui comprennent notamment des zones de protection marine. Des organismes de conservation de la nature et des espèces sauvages, des groupes privés ainsi que des propriétaires fonciers aident aussi à protéger et à conserver les écosystèmes sensibles.

Parcs Canada veille à protéger des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada au moyen d'aires marines nationales de conservation. Environnement Canada contribue à protéger les principales zones marines et littorales du Canada pour la conservation des espèces sauvages, la recherche et l'éducation du public, grâce aux refuges d'oiseaux migrateurs, aux réserves nationales de faune et aux réserves marines d'espèces sauvages, dont la superficie représente plus de 118 000 km^2. Pêches et Océans Canada peut créer en vertu de la *Loi sur les océans* des zones protégées pour assurer la protection et la conservation des ressources halieutiques et de leurs habitats, des espèces marines menacées, animales et végétales, des habitats irremplaçables et des secteurs de grande biodiversité.

Idéalement, les zones de protection marine peuvent être définies dans le cadre de processus de planification plus vastes, notamment des initiatives de gestion intégrée, ce qui les inscrit dans la gestion de toutes les mesures ou activités marines d'une même région côtière du Canada. Les utilisations actuelles et potentielles des ressources de la région ainsi que le contexte social et économique sont pleinement pris en compte dans l'évaluation de la faisabilité d'une zone de protection marine proposée. Les zones de protection marine s'inscrivent donc dans une initiative globale visant à protéger la santé et la fonction de tout l'écosystème marin tout en permettant le développement durable. Depuis 1998, Pêches et Océans Canada a annoncé 12 sites potentiels de zones de protection marine sur les côtes du Pacifique et de l'Atlantique; dans d'autres régions, notamment dans l'Arctique, la question est à l'étude.

2.5 Programmes d'aide

Les programmes d'aide sont un élément clé de la mise en œuvre du PAN du Canada. Nous devons comprendre nos écosystèmes si nous voulons prendre des décisions éclairées et assurer le développement durable des écosystèmes marins. Cette compréhension est aussi essentielle pour planifier, fixer des priorités et vérifier l'efficacité des outils de gestion comme la gestion intégrée, la prévention de la pollution, la planification de l'utilisation des terres et le recours aux zones de protection marine.

2.5.1 Surveillance et évaluation des tendances

Le Canada possède plusieurs programmes nationaux servant à établir des bases de connaissances sur les niveaux d'émissions et de contaminants et à évaluer la qualité de l'eau et de l'environnement. Le Programme de la qualité du milieu marin permet d'évaluer scientifiquement les écosystèmes marins et de fixer les objectifs écosystémiques requis pour maintenir les ressources marines et leur habitat. D'autres programmes comme le Réseau d'évaluation et de surveillance écologiques, l'Inventaire national des rejets de polluants et les programmes fédéraux-provinciaux-territoriaux de contrôle de la qualité de l'eau fournissent diverses données de surveillance qui appuient les activités de contrôle et de prévention de la pollution.

Des programmes de surveillance existent également à l'échelon régional et provincial ou territorial et peuvent contribuer à une collaboration internationale. Le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord et le

Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (menés en collaboration avec les États de l'Arctique) ont pour objectif d'améliorer les connaissances sur l'état du milieu arctique ainsi que la santé des peuples de l'Arctique, et d'élaborer et de promouvoir des mécanismes de contrôle des contaminants. Le plan de surveillance de l'environnement pour le golfe du Maine permet de recueillir et de signaler les tendances et les concentrations de contaminants dans les eaux canadiennes et américaines sur l'ensemble de l'écosystème du golfe du Maine.

Plusieurs programmes exposés dans d'autres sections du présent rapport (p. ex. initiatives de gestion intégrée, programmes communautaires) font aussi place à des programmes et initiatives d'évaluation et de surveillance dans le cadre de leurs propres activités.

2.5.2 *Mise sur pied d'inventaires et de systèmes de classification*

La compréhension de la composition et de l'état des écosystèmes du Canada est un élément de base de la protection du milieu marin côtier. Tandis que certaines données sont recueillies sur les espèces de poissons, d'animaux et de plantes et sur leurs habitats, ainsi que sur les infrastructures, l'industrie, le tourisme et les utilisations culturelles et récréatives, il faut faire appel à des mesures plus intégrées et globales de cueillette et d'analyse de l'information et à de meilleurs outils de cartographie pour saisir l'ensemble des impacts et offrir au public un meilleur accès à l'information.

Le Système national d'information sur les contaminants est une base de données qui, depuis les années 1970, réunit de l'information sur les substances toxiques contenues dans les poissons, les autres formes de vie aquatique et les habitats. Des inventaires des ressources du littoral et divers projets de surveillance communautaire sont en cours dans tout le Canada. Les outils produits par ces programmes, notamment des cartes des ressources, des profils de contamination et des classifications de l'habitat sont utilisées par les collectivités et le gouvernement afin de repérer les habitats critiques, d'évaluer des projets d'aménagement et de concevoir des outils de contrôle de gestion.

2.5.3 *Amélioration des connaissances scientifiques*

La recherche scientifique est un élément essentiel de succès pour la gestion, la protection et la conservation des océans. L'information scientifique est nécessaire pour gérer de façon éclairée et cohérente et prendre des décisions stratégiques concernant la conservation et la protection des écosystèmes aquatiques et l'utilisation durable des ressources côtières. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux gèrent, dans tout le Canada, divers établissements de recherche qui se consacrent aux questions marines ou environnementales. Les universités et les organismes privés font également de la recherche sur le milieu marin.

De plus, les gouvernements gèrent divers programmes de recherche servant à coordonner et à subventionner des priorités en matière de recherche. Le Fonds de recherche stratégique en sciences environnementales et l'Initiative de recherche sur les substances toxiques visent à faire progresser les connaissances sur l'environnement et la santé humaine, connaissances qui vont des effets nuisibles des substances toxiques sur les écosystèmes aquatiques aux effets sur l'habitat marin des bouleversements physiques, des rejets d'eaux usées ou des déversements de pétrole. Les scientifiques de la Direction des oiseaux migrateurs et de la conservation de la faune effectuent des recherches sur tous les aspects de la santé des espèces sauvages, tant au niveau des effets biochimiques qu'à celui des populations; ils étudient aussi les impacts sur la diminution de la faune (p. ex. le taux soutenable de récolte).

Le partage des résultats de recherches entre organismes d'une manière rapide et efficace est également important. La *Regional Association for Research on the Gulf of Maine* est un exemple de programme international visant à

améliorer la coordination des activités de recherche et à fournir un instrument de communication entre les scientifiques et le public.

2.6 Mobilisation et éducation

Comme le précise l'Action 21, au chapitre 36, l'éducation est très importante à la promotion du développement durable. Elle peut susciter une conscience des questions écologiques et éthiques ainsi que des valeurs et des attitudes, des compétences et un comportement compatibles avec le développement durable. Tous les pays doivent éduquer les personnes de tous âges à l'environnement et au développement durable.

En informant et éduquant le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les peuples autochtones, les administrations municipales, les collectivités et le public et en mettant à leur disposition des outils pour améliorer l'état de l'environnement, on réunit les conditions essentielles pour atteindre les objectifs du PAN. Étant donné que le Canada est un pays riche qui a pris des engagements internationaux et qui possède un grand territoire maritime, il a tout à fait raison d'assumer son rôle d'éducation. Dans l'élaboration et la mise en œuvre du PAN, les gouvernements favorisent et facilitent la participation des citoyens à tous les efforts visant à protéger le milieu marin contre les activités terrestres, particulièrement aux initiatives de prévention de la pollution et de gestion intégrée. Au fur et à mesure que progressera la mise en œuvre du PAN, les gouvernements élargiront leurs partenariats avec ces groupes afin de renforcer leur capacité de régler des problèmes locaux. Le gouvernement canadien s'affaire à mettre à jour et à moderniser ses sites Internet afin d'offrir un meilleur accès à l'information portant sur les programmes gouvernementaux actuels.

2.6.1 Sensibilisation accrue du public

De nombreux pays cherchent à faire participer davantage les citoyens aux prises de décisions gouvernementales qui finissent par les toucher. L'un des plus grands défis que doit relever le Canada consiste à combler le retard de nos connaissances acquises sur les écosystèmes marins par rapport à celles portant sur les écosystèmes terrestres. Il faut éduquer les Canadiens au sujet des océans pour qu'ils soient en mesure de prendre des décisions éclairées.

La sensibilisation du public aux questions de gestion des milieux marins et côtiers peut éventuellement :

- augmenter la participation du public
- fournir des connaissances en vue de trouver des solutions
- favoriser une intendance partagée
- faire évoluer les comportements

Il est essentiel d'éduquer les jeunes Canadiens pour les amener dès maintenant ou dans l'avenir à participer à la gestion responsable du milieu marin. Au Canada, tous les paliers de gouvernement, en partenariat avec les établissements d'enseignement, les peuples autochtones et les organisations non gouvernementales, sont résolument en faveur des programmes écologiques destinés aux jeunes. Ces programmes éducatifs visent à relever le niveau de connaissance et de compréhension des écosystèmes marins, à favoriser l'intendance écologique, à créer des milieux propices à l'acquisition de connaissances scientifiques et à repérer des possibilités de carrière. Les activités vont des cours crédités aux ateliers et sites Web interactifs en passant par des projets d'intendance dans les écoles.

Un meilleur accès à l'information au moyen de la technologie Internet constitue un autre élément clé en matière d'éducation et de sensibilisation du public. L'initiative de Gouvernement en direct qui consiste à présenter des programmes, des services et de l'information sur Internet est un élément important pour améliorer la prestation de services aux Canadiens. Tous les gouvernements fédéral, provinciaux et

territoriaux possèdent d'importants sites Web qui offrent de l'information sur les programmes gouvernementaux. Les gouvernements diffusent également des rapports sur l'état de l'environnement et font rapport constamment de leurs activités de gestion. L'élaboration et la mise en œuvre du Centre d'échange d'information du PAN a été l'une des grandes réalisations de 2001. Ce centre d'information offre sur le PAN un large éventail de ressources et d'expertise en ligne ainsi que des liens avec des groupes communautaires, des scientifiques et le gouvernement. Il sert également de forum au Secrétariat du PAN en diffusant au public des nouvelles et des documents. Grâce au Centre d'échange d'information, les personnes qui s'initient au PAN ou aux questions touchant au milieu marin en général peuvent explorer ce domaine en consultant la rubrique Foire aux questions qui offre un bon glossaire de termes scientifiques et techniques et des références approfondies. Le Centre d'échange d'information continuera d'être mis à jour afin d'apporter de l'information plus récente et des faits nouveaux intéressants.

L'Outil de repérage des activités des programmes sur les océans mis au point par le ministère des Pêches et des Océans est un autre exemple d'outil de repérage et de signalement. Ce réseau Internet interactif offre des faits et des renseignements géographiques sur les initiatives canadiennes en matière de gestion intégrée, sur les zones de protection marine ainsi que les programmes de contrôle de la qualité du milieu marin. Le Réseau canadien d'information sur la biodiversité et le Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution sont autant d'autres programmes qui donnent accès à de l'information en ligne.

2.6.2 Mobilisation des collectivités

Les activités de mobilisation consistent à partager l'information, à donner des outils aux collectivités et à mettre sur pied des programmes d'intendance conjoints. À titre d'exemple de programmes de mobilisation offerts par le gouvernement, on peut citer les Initiatives relatives au développement durable des collectivités, qui visent à coordonner et à renforcer la participation des citoyens aux pratiques de développement durable. Le Programme de gestion communautaire des bassins hydrographiques du Nouveau-Brunswick offre des ressources et des conseils aux groupes communautaires afin de leur permettre d'élaborer des outils de planification de l'utilisation de l'eau et des terres. Dans le Canada atlantique, un projet appelé *Beach Sweeps* offre aux collectivités l'information nécessaire pour bien organiser le nettoyage d'une plage. En outre, Pêches et Océans Canada a aidé à renforcer la capacité de la collectivité en préparant le document intitulé *Shorekeepers' Guide for Monitoring Intertidal Habitats of Canada's Pacific Waters*.

Les peuples autochtones, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les collectivités jouent un rôle de plus en plus important dans l'élaboration de programmes d'intendance et dans la mobilisation accrue du public envers les questions relatives au milieu marin. Par exemple, la Fédération canadienne de la faune, organisme écologique à but non lucratif, coordonne divers programmes d'éducation sur les océans, notamment les programmes « Pour mieux connaître les océans », « Petit poisson deviendra grand », Habitat 2000 et le projet Éducation-nature (WILD). Ces programmes sont utilisés par des enseignants de tout le Canada. Afin de promouvoir la Journée mondiale des océans, des trousses sont distribuées chaque année dans plus de 20 000 écoles. De nombreux organismes communautaires à but non lucratif comme Ocean Net à Terre-Neuve et The Clean Nova Scotia Foundation éduquent les citoyens sur leur responsabilité envers l'environnement et font la promotion des programmes d'intendance

CHAPITRE 3 LEÇONS TIRÉES DE L'ÉLABORATION DU PAN DU CANADA

La collaboration et les accords internationaux ainsi que le partage de l'information jouent un rôle prépondérant pour assurer le succès de nos efforts mondiaux visant à protéger le milieu marin et la santé humaine et à appuyer le développement durable. Le Canada ayant été l'un des premiers pays à mettre sur pied un Programme d'action national en suivant la méthodologie du PAM, la communauté internationale peut profiter de l'expérience acquise par le Canada et des leçons apprises tout au long du processus d'élaboration.

La publication d'un document de travail national en 1996 a marqué la première étape du PAN au Canada. Ce document de travail élaboré par un comité fédéral-provincial-territorial a jeté les bases des consultations préliminaires avec les peuples autochtones et les autres groupes intéressés. Il a ensuite permis d'élaborer des documents de travail et de tenir des ateliers régionaux afin de désigner les priorités et activités pour chaque région côtière du Canada.

Au cours de la seconde étape, les résultats de ces discussions ont servi à rédiger une ébauche du Programme d'action national pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres qui a été diffusée en mars 1999 à des fins de consultation publique. Le PAN final a été publié en juin 2000.

Le Canada s'est servi du cadre méthodologique du PAM pour élaborer son programme national. Ce processus en six étapes a permis de suivre une démarche logique et graduelle qui s'est avérée très complète :

1. définition et évaluation des problèmes
2. établissement des priorités d'action
3. délimitation des buts et des objectifs de gestion
4. détermination, évaluation et choix des stratégies et des actions
5. choix des critères d'évaluation de l'efficacité
6. élaboration des éléments d'appui au programme

Tout au long du processus d'élaboration du PAN, on a appris certaines leçons essentielles, c'est-à-dire :

Suivre la méthodologie du PAM – La méthodologie en six étapes du PAM est une approche logique, graduelle et complète qui convient à des applications nationales, régionales et locales.

Rassembler – Il faut faire participer tous les intervenants pertinents aux décisions et avoir recours à des processus consensuels. L'application des mesures requises nécessite la participation à tous les niveaux. La prévention de la pollution, la gestion intégrée et l'atténuation environnementale nécessitent un effort de concertation et de collaboration. Les gouvernements provinciaux, territoriaux et les administrations municipales, les peuples autochtones, le secteur privé, le secteur non gouvernemental, les collectivités et les habitants des régions côtières doivent assumer leurs responsabilités et prendre des mesures.

S'engager – Il faut obtenir un engagement politique en commençant par des projets pilotes qui aident à démontrer le succès des initiatives de gestion intégrée et de prévention de la pollution. Il est important de débuter par les priorités immédiates et de progresser vers la réalisation de toutes les priorités.

Se fonder sur les mécanismes existants – La tentation est toujours forte de réinventer et de réorganiser. Il faut mettre à profit les stratégies de gestion existantes comme les initiatives de gestion intégrée et de prévention de la pollution en y intégrant les priorités du PAM/PAN.

Renforcer la capacité – Il faut élaborer des dispositifs permettant d'améliorer les activités d'intendance côtière et de mobilisation et d'éducation du public. La formation concernant la cueillette des données, les évaluations environnementales et les pratiques environnementales exemplaires est un investissement qui rapporte.

Assurer un financement durable – Il faut tirer parti des activités et des programmes existants et utiliser mieux les ressources existantes. On peut rechercher des partenariats et un co-financement auprès du secteur privé et des organisations non gouvernementales. Dans le monde entier, on a de plus en plus recours à des partenariats entre le secteur public et le secteur privé (p. ex. collecte et élimination des déchets solides).

Être flexible – Il faut évaluer l'efficacité des stratégies et des mesures en vigueur et les adapter s'il y a lieu afin qu'elles correspondent aux priorités changeantes et nouvelles. Des rapports d'étape aident à examiner l'efficacité et l'efficience des programmes d'action.

Envisager une approche progressive – Il faut commencer par les priorités immédiates (élevées) et progresser pour aborder enfin toutes les priorités.

Attribuer des rôles – Il faut préciser ce qui doit être fait pour atteindre des buts et objectifs précis et déterminer quelles sont les personnes les mieux placées pour le faire. On doit examiner les lacunes et les chevauchements en matière d'exercice de l'autorité et utiliser les buts et objectifs du PAN afin de mieux orienter et coordonner les actions concertées.

CHAPITRE 4 PROCHAINES ÉTAPES ET CONCLUSIONS

En juin 2000, le Canada a démontré son engagement envers la protection du milieu marin et la mise en œuvre du PAM en publiant le PAN. Le présent Rapport national du Canada décrit le cadre de gestion actuel du milieu marin et explique comment ce dernier aide à réaliser les buts et priorités du PAN. L'annexe du présent rapport présente plus de 90 programmes clés au gouvernement, dans des organisations non gouvernementales et des collectivités.

En ce qui concerne l'avenir de la mise en œuvre du PAN, le Comité consultatif du PAN s'est entendu sur l'approche générale suivante :

- Intégrer les priorités aux programmes actuels ou ajouter, en puisant dans les ressources existantes, de nouveaux programmes à l'échelon fédéral, provincial et territorial ainsi qu'à l'échelon local, persévérer dans une approche progressive en abordant les priorités immédiates et en poursuivant vers l'atteinte de toutes les priorités.

- Favoriser l'engagement du public et des collectivités envers le PAN en renforçant leur capacité et leur participation par les initiatives actuelles concernant la prévention de la pollution et la gestion intégrée.

- Encourager les collectivités, le secteur privé et les organisations non gouvernementales à adopter le PAN et à intégrer ses priorités dans leurs programmes actuels.

- Participer à la mise en œuvre des deux projets de la CCE de l'ALENA en appliquant l'approche du PAM dans le golfe du Maine et la baie des Californies.

- Collaborer avec les partenaires du Conseil de l'Arctique à mettre en œuvre le Programme d'action régional (PAR) pour l'Arctique.

- Avoir recours à des occasions comme les conférences, les réunions et les ateliers pour mieux faire connaître et comprendre le PAM et le PAN et expliquer comment intégrer les objectifs aux initiatives actuelles concernant la gestion intégrée et la prévention de la pollution.

- Diffuser régulièrement des rapports d'étape sur la mise en œuvre du PAN.

- Fournir périodiquement des rapports nationaux à la communauté internationale (p. ex. le PNUE, Commissaire au développement durable) sur les progrès réalisés par le Canada dans la mise en œuvre du PAM.

- Élargir le champ d'application du PAN pour aborder des problèmes qui se posent dans le nord du Québec, à la baie d'Hudson et à la baie James.

- Effectuer de la recherche appliquée et des activités d'évaluation et de surveillance afin d'obtenir les connaissances nécessaires pour prendre les mesures appropriées.

- Mettre à jour les priorités et développer de nouvelles capacités et mesures concrètes afin de réaliser les buts du PAN en dressant un plan de travail quinquennal 2001-2006 à partir des conseils et recommandations issus de la Réunion d'examen intergouvernementale de 2001 du PAM.

Le présent rapport ainsi que l'annexe qui suit montrent que le Canada compte déjà des réalisations importantes en ce qui concerne la protection du milieu marin canadien. Il présente aussi l'importance de maintenir, durant la mise

en œuvre du PAN, une collaboration et une coordination continues entre les gouvernements, les peuples autochtones, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les collectivités et le public canadien. En intégrant les buts et objectifs du PAN à ces programmes et en l'utilisant pour renforcer les partenariats, définir les priorités et entreprendre de nouvelles actions, le Canada a la possibilité d'améliorer le système actuel et de progresser encore davantage dans le développement durable des ressources côtières.

Au cours des prochaines années, le Canada se préoccupera d'intégrer constamment les buts et objectifs du PAN aux initiatives actuelles. Compte tenu du nombre et de l'étendue mêmes des activités axées sur le milieu marin au Canada, il faudra beaucoup de temps. Au fur et à mesure que le PAN sera intégré aux programmes gouvernementaux actuels, on s'efforcera d'améliorer la participation du secteur privé, des organisations non gouvernementales, des collectivités et du public canadien aux initiatives en cours, de perfectionner et d'élargir d'autres partenariats avec ces groupes et d'améliorer leur capacité à régler les problèmes locaux. La présentation de rapports sur l'état d'avancement sera également un élément clé de la mise en œuvre du PAN du Canada.

PRIORITÉS DU PAN

Région côtière du Canada	Priorités élevées	Priorités moyennes	Priorités faibles
Échelle nationale	• eaux usées • POP • construction et altération des rives • altération des milieux humides et des marais salés	• métaux lourds • pétrole et hydrocarbures • sédiments contaminés • déchets solides • altération des milieux intercotidaux et infratidaux • altération des eaux marines et des bassins hydrographiques côtiers • altération biologique	• radionucléides • nutriments • dragage de sédiments et extraction de minerais
Pacifique	• eaux usées • POP • métaux lourds • construction et altération des rives • altération des milieux humides et des marais salés • altération des eaux marines et des bassins hydrographiques côtiers	• pétrole et hydrocarbures • sédiments contaminés • altération des milieux intercotidaux et infratidaux • altération biologique (moyenne à élevée)	• radionucléides • nutriments • déchets solides • dragage de sédiments et extraction de minerais
Arctique	• eaux usées • POP • métaux lourds (sources à grande distance) • altération des milieux intercotidaux et infratidaux	• métaux lourds (sources locales) • pétrole et hydrocarbures • construction et altération des rives • altération des milieux humides et des marais salés • altération des eaux marines et des bassins hydrographiques côtiers	• radionucléides • nutriments • sédiments contaminés • déchets solides • dragage de sédiments et extraction de minerais • altération biologique
Québec méridional Saint-Laurent	• eaux usées • POP • construction et altération des rives • altération des milieux humides et des marais salés	• métaux lourds • sédiments contaminés • dragage de sédiments et extraction de minerais • altération des eaux marines et des bassins hydrographiques côtiers • altération biologique	• radionucléides • pétrole et hydrocarbures • nutriments • déchets solides • altération des milieux intercotidaux et infratidaux
Atlantique	• eaux usées • déchets solides	• POP • métaux lourds (moyenne à élevée) • pétrole et hydrocarbures • nutriments • sédiments contaminés • construction et altération des rives • altération des milieux humides et des marais salés • altération des eaux marines et des bassins hydrographiques côtiers • altération biologique (moyenne à élevée)	• radionucléides • altération des milieux intercotidaux et infratidaux • dragage de sédiments et extraction de minerais

PERSONNES-RESSOURCES

On peut obtenir plus d'information sur le PAN du Canada et les programmes concernant les milieux côtiers et marins en consultant le Centre d'information du PAN à l'adresse *www.ec.gc.ca/marine/npa-pan.htm*. Le Secrétariat du PAN peut fournir de l'information additionnelle et des exemplaires de documents ou répondre à des questions concernant le PAN :

Environnement Canada

Direction du milieu marin
Environnement Canada
Place Vincent Massey
351, boul. Saint-Joseph, 12e étage
Hull (Québec) K1A 0H3
Tél. : (819) 953-2265
Téléc. : (819) 953-0913
Courriel : jim.osborne@ec.gc.ca

Pêches et Océans Canada

Direction de la conservation des écosystèmes marins
Pêches et Océans Canada
200, rue Kent, 12e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0E6
Tél. : (613) 991-1285
Téléc. : (613) 990-8249
Courriel : mageauc@dfo-mpo.gc.ca

LISTE DES ACRONYMES

ARET	Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques
CEE – ONU	Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
CFFA	(Groupe de travail du Conseil de l'Arctique) Conservation de la flore et de la faune arctiques
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
GPAC	Coalition pour l'application du Programme d'action mondial (dans le golfe du Maine)
INRP	Inventaire national des rejets de polluants
ORAPO	Outil de repérage des activités du programme des océans
PAM	Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (PNUE)
PAN	Programme d'action national du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres
PAR	Programme d'action régional pour la protection du milieu marin arctique contre la pollution due aux activités terrestres (Conseil de l'Arctique)
PATLD	Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance (CEE–ONU)
PCEA	Programme de contrôle et d'évaluation de l'Arctique (Conseil de l'Arctique)
PMMA	(Groupe de travail du Conseil de l'Arctique) Protection du milieu marin arctique
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POP	Polluant organique persistant
PPSUPI	(Groupe de travail du Conseil de l'Arctique) Programme de préparation aux situations d'urgence, de prévention et d'intervention
RESE	Réseau d'évaluation et de surveillance écologiques
SIG	Système d'information géographique
SLV 2000	Saint-Laurent Vision 2000
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
ZIP	Zone d'intervention prioritaire (Saint-Laurent Vision 2000)

Mise en oeuvre du Programme d'action national du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres

Annexe : Aperçu de certaines initiatives

Rapport national destiné à la réunion d'examen intergouvernementale de 2001 du Programme d'action mondial

Novembre 2001

TABLE DES MATIÈRES

A INTRODUCTION A-1

B COORDINATION GOUVERNEMENTALE A-1

C MESURES D'APPUI AUX PRIORITÉS DU PAN A-4

C.1 Prévention de la pollution due aux activités terrestres A-4
C.2 Promotion de la gestion et de la planification intégrées A-8
C.3 Protection et rétablissement de l'habitat A-15
C.4 Protection des zones spéciales A-18

D PROGRAMMES D'AIDE A-21

D.1 Surveillance et évaluation des tendances A-21
D.2 Mise sur pied d'inventaires et de systèmes de classification A-24
D.3 Amélioration des connaissances scientifiques A-26

E MOBILISATION ET ÉDUCATION A-27

E.1 Sensibilisation accrue du public A-27
E.2 Mobilisation des collectivités A-31

F LOIS, RÈGLEMENTS ET POLITIQUES A-34

F.1 Lois fédérales A-34
F.2 Région du Pacifique A-35
F.3 Région de l'Arctique A-37
F.4 Région du Québec méridional/Saint-Laurent A-39
F.5 Région de l'Atlantique A-39

INDEX DES INITIATIVES A-43

A INTRODUCTION

Le présent document est une annexe au rapport national *Mise en œuvre du Programme d'action national du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres* (PAN) destiné à la réunion d'examen intergouvernementale de 2001 du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (PAM). La présente annexe décrit certaines des initiatives actuelles et nouvelles du gouvernement, qui contribuent à l'atteinte des buts du PAN. Un grand nombre d'entre elles ont été définies dans le rapport principal. L'annexe souligne aussi quelques programmes clés, menés par des organismes communautaires et des organisations non gouvernementales. *Bien qu'il soit impossible de décrire tous les efforts visant la protection des océans déployés au Canada par le gouvernement, les groupes et les personnes, la présente annexe donne un aperçu des types de programmes destinés à protéger le milieu marin côtier et montre l'importance de la collaboration entre tous les partenaires pour l'atteinte des buts du PAN.* Les sites Web mentionnés dans l'ensemble de l'annexe fournissent de plus amples détails sur ces initiatives et d'autres programmes connexes. Généralement, l'annexe suit la structure du rapport principal.

B COORDINATION GOUVERNEMENTALE

Comité consultatif du PAN

Ce comité fédéral-provincial-territorial est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du PAN du Canada. Il a été établi en 1996, peu après la Conférence de Washington sur le PAM qui a eu lieu en 1995. Coprésidé par Environnement Canada et Pêches et Océans Canada, le Comité compte parmi ses participants le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, cinq provinces côtières (Colombie-Britannique, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et Île-du-Prince-Édouard) et les trois territoires (Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut). Un secrétariat facilite les activités du Comité.

www.ec.gc.ca/marine/npa-pan.htm

Conseil consultatif du ministre sur les océans

En septembre 2000, le ministre des Pêches et des Océans a annoncé les noms des membres du Conseil consultatif du ministre sur les océans. Les neuf membres du Conseil, qui proviennent du gouvernement, du secteur privé, d'organismes, d'universités et des peuples autochtones, apporteront au ministre des conseils stratégiques et indépendants sur la façon d'équilibrer les objectifs économiques, environnementaux et sociaux du développement durable, de gérer la complexité et la diversité croissantes des utilisations des océans et de faire participer les collectivités et les intervenants dans la prise de décisions qui les touchent.

www.dfo-mpo.gc.ca/oceanscanada

Conseil canadien des ministres de l'Environnement

Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) est la principale tribune intergouvernementale au Canada permettant de discuter et de prendre des mesures conjointes

relativement à des priorités environnementales d'intérêt national. Le Conseil est formé des ministres de l'environnement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Le Conseil et ses sous-comités favorisent la collaboration et la coordination dans les dossiers intergouvernementaux comme la gestion des déchets, la pollution atmosphérique, les produits chimiques toxiques, l'évaluation environnementale, l'exécution des lois et la surveillance. Il élabore également des standards pancanadiens relatifs au mercure, aux dioxines et aux furannes, et aux hydrocarbures pétroliers dans le sol ainsi que des directives nationales sur la qualité de l'environnement pour l'eau, les tissus, les sédiments et le sol, qui s'appliquent aux eaux douces et marines.

www.ccme.ca/index_f.html

Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture

En septembre 1999, les ministres des pêches et de l'aquaculture des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont signé l'Entente de coopération intergouvernementale, officialisant ainsi le Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture. En vertu de l'Entente, les gouvernements s'engagent à collaborer dans un esprit ouvert de collaboration et de partenariat dans le cadre d'un vaste mandat axé sur les océans. Les groupes de travail actuels mettent l'accent sur des questions d'importance stratégique pour les secteurs des pêches et de l'aquaculture du Canada, par exemple la gestion des pêches, l'aquaculture, la gestion de la capacité et la pêche récréative. En septembre 2001, le Conseil s'est réuni pour examiner les progrès de ses groupes de travail existants et envisager la création d'un nouveau groupe de travail sur les océans. Ce nouveau groupe de travail aurait pour mandat de mieux coordonner les efforts fédéraux, provinciaux et territoriaux en ce qui concerne les océans canadiens et de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie sur les océans du Canada.

www.scics.gc.ca/cinfo00/83068922_f.html

Groupe de travail de Puget Sound–Bassin de Géorgie

Lancé en 1994, le Groupe de travail est formé de représentants de la Colombie-Britannique, du gouvernement fédéral, d'organismes fédéraux et d'États américains et de groupes environnementaux et autochtones. Il a mené plusieurs activités conjointes, notamment des stratégies transfrontalières sur les végétaux et les animaux marins, les zones de protection marine, les espèces non indigènes et la protection des habitats à proximité du littoral. Le Groupe de travail met actuellement au point une stratégie transfrontalière de contrôle des substances chimiques toxiques. Il organise également des ateliers pour souligner ses activités, par exemple la recherche et la surveillance, les indicateurs de l'état des écosystèmes et les zones de protection marine.

www.wa.gov/puget_sound/shared/shared.html (anglais seulement)

Conseil du bassin du Mackenzie

Le Conseil du bassin du Mackenzie est une tribune pour la gestion coopérative de l'eau de l'immense bassin du Mackenzie (un sixième du Canada et principal apport riverain au milieu marin de l'Arctique canadien). Le Conseil a été formé en vertu de l'Entente-cadre sur les eaux transfrontalières du bassin du Mackenzie, qui a été signée par les gouvernements du Canada, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Les groupes autochtones participent aussi activement au Conseil. Les parties s'engagent à maintenir l'intégrité écologique de l'écosystème aquatique, à gérer l'utilisation des ressources hydriques de façon durable, à gérer l'utilisation des

ressources hydriques de façon à ne pas nuire à l'intégrité écologique d'autres territoires, à organiser des consultations préliminaires et efficaces et à résoudre les problèmes de façon concertée.

www.MRBB.ca (anglais seulement)

Conseils de cogestion des régions du Nord

Des conseils de cogestion publics, formés de membres des gouvernements et d'Autochtones, ont été établis dans le Nord pour répondre à divers règlements de revendications territoriales autochtones et à une récente loi sur la gestion des ressources. Ces conseils ont pour objectif de fournir un système de gestion coordonnée des ressources grâce à la planification de l'utilisation des terres, à l'évaluation et à l'examen environnementaux et à la réglementation de l'utilisation des ressources.

Conseil de l'Arctique

Le Conseil de l'Arctique est une tribune intergouvernementale de haut niveau qui fournit un mécanisme permettant d'examiner les questions et les défis communs qui se posent aux huit gouvernements de l'Arctique et aux résidants de la région. Les groupes de travail du Conseil sont : Protection du milieu marin arctique (PMMA); Conservation de la flore et de la faune arctiques (CAFF); Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (PSEA); Programme de prévention des urgences, de protection civile et d'intervention (PUPCI); Groupe de travail sur le développement durable. Le Groupe de travail sur la PMMA était chargé d'élaborer le Programme d'action régional pour la protection du milieu marin arctique contre la pollution due aux activités terrestres (PAR).

www.arctic-council.org (anglais seulement)

Programme d'action régional pour la protection du milieu marin arctique

En septembre 1998, le Conseil de l'Arctique a adopté le PAR, élaboré par le groupe de travail sur la PMMA. Voici les principaux éléments considérés pour le PAR :

- certaines populations de l'Arctique sont celles au monde qui sont les plus exposées à certains contaminants environnementaux;
- divers engagements mondiaux et régionaux, notamment la Convention des Nations Unies sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance (PATLD) de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE–ONU) et le Protocole sur les polluants organiques persistants (POP) examinent les principaux problèmes régionaux;
- le PAR soutient les efforts nationaux et sous-régionaux en améliorant les capacités et en élaborant des mesures harmonisées pour remédier aux sources régionales de pollution qui sont prioritaires dans la Fédération de Russie et l'Arctique.

Une approche progressive est utilisée dans la mise en œuvre du PAR, car il est impossible de tout faire en même temps. L'étape initiale met l'accent sur les POP et les métaux lourds, qui présentent une grande menace de pollution pour le milieu marin arctique. Au cours des étapes ultérieures, le PAR sera élargi à d'autres contaminants et activités qui détruisent ou qui détériorent le milieu marin et côtier de l'Arctique. Les coûts doivent toujours être pris en considération. Le PAR dépend des ressources et des programmes existants. Il reconnaît aussi que les mesures concrètes visant à remédier aux principales sources de pollution dans la Fédération de Russie nécessiteront d'importants investissements. À cet égard, le PAR préconise la tenue d'une conférence de partenariat pour solliciter des fonds auprès de donateurs et

d'institutions de financement internationales, qui permettraient d'éliminer les sources et les activités de pollution régionales prioritaires relevées par le PAR et le Programme d'action national de la Russie pour l'Arctique.

www.arctic-council.org/ (anglais seulement)

Conseil du golfe du Maine sur le milieu marin

Établi en 1989, le Conseil du golfe du Maine sur le milieu marin est composé des provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, des États du Maine, du Massachusetts et du New Hampshire ainsi que de six organismes fédéraux des États-Unis et du Canada, y compris Environnement Canada et Pêches et Océans Canada. Le Conseil favorise les mesures coopératives concernant le bassin du golfe du Maine en vue de préserver son patrimoine commun et d'encourager l'utilisation durable des ressources. Les mesures de soutien du Conseil au cours des cinq dernières années ont été axées sur la protection et la restauration des habitats côtiers et coquilliers, la réduction des concentrations de contaminants toxiques dans le réseau trophique, la réduction des débris et la protection des habitats des ressources halieutiques. Le Conseil publiera son plan d'action 2001-2006 en décembre 2001.

www.gulfofmaine.org (anglais seulement)

Approche de collaboration pour la durabilité en Nouvelle-Écosse

En décembre 1999, un protocole d'entente sur les approches de collaboration aux initiatives communautaires de durabilité a été signé par le gouvernement fédéral et les organismes provinciaux de l'environnement et des pêches de la Nouvelle-Écosse. L'entente constitue la pierre angulaire de l'élaboration d'une approche coordonnée et coopérative pour la gestion des zones côtières, qui appuierait les initiatives communautaires de durabilité.

C MESURES D'APPUI AUX PRIORITÉS DU PAN

C.1 Prévention de la pollution due aux activités terrestres

Protocoles sur les polluants organiques persistants et les métaux lourds

Le Canada a signé deux ententes internationales en vue de réduire les émissions atmosphériques de 16 POP et de trois métaux lourds (le plomb, le mercure et le cadmium). Ces ententes ont été négociées dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance de la CEE-ONU, dont le Canada, les États-Unis ainsi que des pays d'Europe et de l'ex-Union soviétique font partie. Les protocoles sur les POP et les métaux lourds constituent les premières ententes principales obligeant juridiquement plusieurs États à limiter les émissions de ces substances. La mise en œuvre efficace de ces ententes aidera à réduire l'exposition aux principales sources étrangères de POP et de métaux lourds. Le protocole sur les POP exige de lutter contre 16 substances (dont certaines font l'objet de plus d'un type de mécanisme de contrôle) en mettant fin à la production et/ou à l'utilisation de 12 POP, en limitant l'utilisation de trois POP et en réduisant les émissions atmosphériques de quatre POP provenant de secteurs industriels désignés. L'entente sur les métaux lourds exige qu'on lutte contre trois métaux lourds polluants en faisant en sorte que les nouvelles usines dans les secteurs industriels désignés

aient recours aux meilleures techniques possibles, en réduisant les émissions atmosphériques provenant des installations existantes et en limitant la teneur en plomb de l'essence et la teneur en mercure des piles alcalines.

www.ec.gc.ca/press/popden_b_f.htm

Plan d'action régional visant le mercure

Les premiers ministres des provinces de l'Est du Canada et les gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre ont adopté le Plan d'action régional visant le mercure qui comprend des mesures progressives consistant à réduire les émissions anthropiques de mercure. Le Plan met l'accent sur les réductions des émissions provenant des incinérateurs, des chaudières à charbon et des principales sources industrielles telles que les usines de chlore et de soude caustique et les fonderies de métaux non ferreux. Les mesures visant à réduire l'utilisation du mercure dans les produits et les procédés et à assurer une gestion et un recyclage sécuritaires des déchets contenant du mercure font également partie du Plan. Une priorité importante du Plan d'action est de susciter des réductions des émissions de mercure provenant de sources à l'extérieur de la région.

Groupe de travail sur la protection du milieu marin arctique

Le Groupe de travail sur la protection du milieu marin arctique (PMMA) du Conseil de l'Arctique examine les politiques et les mesures de prévention et de contrôle de la pollution qui ne sont pas urgentes et qui sont liées à la protection du milieu marin arctique contre les activités terrestres et marines. Il met l'accent sur la mise en œuvre du PAR, en favorisant l'application des lignes directrices visant les activités pétrolières en mer, en recueillant de l'information sur les activités de navigation actuelles et futures et leurs effets environnementaux, et en surveillant la pertinence des ententes internationales existantes.

www.arctic-council.org (anglais seulement)

Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques

Ce programme volontaire et non réglementaire entre le gouvernement et l'industrie (aussi connu sous le nom de « ARET ») vise l'élimination quasi-totale des émissions de 30 substances toxiques, persistantes et bioaccumulables et la réduction de 87 autres substances toxiques à des concentrations telles qu'elles ne peuvent pas causer de dommages. Les plans d'action de l'industrie, qui décrivent comment elle respecte ses engagements, sont accessibles au public. Chaque année, les participants surveillent leurs émissions et diffusent leurs résultats. Les résultats jusqu'à maintenant montrent que 316 installations d'entreprises et d'organismes gouvernementaux ont réduit les émissions de substances toxiques dans l'environnement de 26 358 tonnes – soit une diminution de 67 % des concentrations de l'année de référence à décembre 1998.

www.ec.gc.ca/aret/homef.html

Infrastructures Canada

Infrastructures Canada est une initiative sur les infrastructures physiques qui a été lancée en 2000 par le gouvernement du Canada, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les administrations locales et le secteur privé. Il s'agit d'un programme national d'une durée de six ans conçu pour améliorer les infrastructures urbaines et rurales de toutes les régions du Canada. Environ 50 % de

tous les fonds destinés aux projets seront sans doute investis dans la construction de nouvelles infrastructures municipales « vertes » telles que des systèmes d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées, de gestion de l'eau, de gestion et de recyclage des déchets solides. Dans le cadre de ce programme, la Fédération canadienne des municipalités et le Conseil national de recherches du Canada élaborent également un guide pour aider les municipalités à déterminer des normes pertinentes, des pratiques optimales et les meilleures techniques existantes visant les infrastructures municipales durables.

www.ths-sct.gc.ca/ino-bni/

Fonds verts municipaux

En 2000, le gouvernement du Canada a établi les Fonds verts municipaux pour favoriser les investissements dans la technologie environnementale et les innovations dans les infrastructures municipales et les pratiques environnementales dans les municipalités canadiennes. Ce programme comporte deux fonds : le Fonds d'habilitation municipal vert quinquennal de 25 millions de dollars, qui soutient les études de faisabilité, et le Fonds d'investissement municipal vert de 100 millions de dollars, un fonds permanent et renouvelable qui soutient la mise en œuvre de projets. Les fonds sont gérés par la Fédération canadienne des municipalités – porte-parole national des administrations municipales depuis 1901. Au cours de l'exercice 2000-2001, 35 études de faisabilité et quatre projets ont été annoncés. Des projets des Fonds verts municipaux, qui améliorent l'efficacité énergétique et la performance environnementale des activités municipales, sont maintenant en cours dans tout le Canada.

www.fcm.ca

Effluents des eaux usées municipales

Environnement Canada collabore avec tous les paliers du gouvernement et des groupes d'intérêt nationaux afin d'élaborer des stratégies visant à étudier les effluents des eaux usées municipales. En janvier 2001, on a organisé un forum national pour partager des idées et des exemples de pratiques optimales utilisées pour gérer les effluents municipaux au Canada. La première réunion multilatérale sur la gestion des effluents des eaux usées au Canada, aussi tenue en janvier 2001, a souligné le besoin d'une approche globale de gestion, qui présenterait un instrument de contrôle, un plan de communication et d'autres outils. Des groupes de travail techniques sont créés pour examiner les éléments retenus lors de la réunion, par exemple la lutte contre les substances toxiques présentes dans les effluents.

Marine Debris Surveillance Program

Géré par PITCH-IN CANADA (organisme national sans but lucratif), en collaboration avec Environnement Canada, le *National Marine Debris Surveillance Program* fournit des données détaillées sur les problèmes de débris marins en étudiant ceux déposés sur 13 plages du Canada. PITCH-IN CANADA fait participer des milliers de bénévoles dans divers programmes d'action, par exemple des programmes de recyclage et de compostage visant à assainir et à embellir les cours d'eau, les milieux sauvages et les régions urbaines.

www.pitch-in.ca/ (anglais seulement)

Outils d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures

La Garde côtière canadienne gère un régime national de préparation et d'intervention et collabore avec d'autres pays, conformément aux ententes internationales. Elle compte sur plusieurs partenaires du gouvernement et de l'industrie quand il s'agit de choisir, d'analyser et de mettre sur pied des activités de préparation et de réaction essentielles à un régime d'intervention efficient et fiable. Prévenir les déversements d'hydrocarbures et de substances chimiques constitue toujours la priorité. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a mis au point un nouvel outil sur CD-ROM pour aider à planifier les interventions en cas de déversement et à protéger le littoral de l'île de Vancouver. Le CD-ROM fournit beaucoup de renseignements sur les sections sensibles le long du littoral occidental de l'île de Vancouver et peut servir à élaborer des plans d'urgence et d'intervention, guider l'élaboration de plans d'assainissement et d'exercices de formation et soutenir la planification côtière et la gestion des ressources.

www.ccg-gcc.gc.ca/rser-ssie/er-ie/principale.htm
www.gis.luco.gov.bc.ca/mris/coasthm.htm (anglais seulement)

Plans de gestion des déchets dans le Canada atlantique

Le détournement des déchets solides des incinérateurs et des lieux d'enfouissement est une importante étape dans la réduction des sources terrestres de pollution marine, dont les déchets et les polluants atmosphériques. À des degrés divers, les provinces de l'Atlantique participent toutes aux initiatives de détournement des déchets. La province de la Nouvelle-Écosse, par exemple, a récemment réussi à détourner 50 % de ses déchets de l'élimination. Le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador a lancé le premier programme panprovincial de détournement des déchets au milieu des années 1990 (programme de dépôt et de remboursement pour les contenants de boissons) et élabore actuellement une stratégie globale de gestion des déchets pour la province. L'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick sont également très actifs.

Outre les initiatives provinciales, plusieurs municipalités ont interdit certains matériaux de leurs lieux d'enfouissement, par exemple les cartons ondulés, les batteries d'automobile, les boues d'épuration non traitées et les huiles usées. Plusieurs industries ont également lancé leurs propres programmes d'intendance, dont le retour ou la réutilisation des cartouches de photocopieurs, des lubrifiants et des piles. Beaucoup d'entrepreneurs ont aussi créé ou sont en train d'établir des occasions d'affaires liées au détournement des déchets : dépôts verts, collecte et vente de matériaux, compostage à petite échelle, collecte et vente de métaux, fabrication de plastique bois et fabrication de paillassons pare-éclats à partir de pneus.

Réseau de forêts modèles

Le Réseau de forêts modèles a été établi pour démontrer la diversité des valeurs forestières et la variété des partenaires qui collaborent pour assurer la gestion durable des forêts (5 des 11 forêts se trouvent dans des zones côtières). Par exemple, la forêt modèle de Fundy, qui comprend environ un million d'âcres de terres, résulte d'un partenariat entre 31 groupes et organisations qui travaillent ensemble pour assurer la durabilité de l'environnement de nos forêts. Depuis 1992, les partenaires de la forêt modèle de Fundy ont participé activement à neuf types de projets portant sur la faune, la qualité de l'eau, la biodiversité, les réserves ligneuses, la socio-économie, les loisirs, les sols, la gestion prévisionnelle, l'éducation et les

communications. Le programme vise à conserver la biodiversité et la santé des écosystèmes tout en répondant aux besoins des différents partenaires.

www.fundymodelforest.net
www.modelforest.net

Fédération d'agriculture du Nouveau-Brunswick

La Fédération d'agriculture du Nouveau-Brunswick, la plus grande organisation agricole du Nouveau-Brunswick, se voue à l'avancement de l'industrie et de ses membres communautaires. Il s'agit d'une association communautaire de producteurs qui est directement soutenue par ses membres. La Fédération participe à une vaste gamme d'activités de gestion de l'environnement, y compris l'élaboration de pratiques de gestion optimales, de programmes de formation, de programmes de recyclage et de programmes d'éducation. Elle contribue également au financement de projets environnementaux précis. Elle encourage la consultation entre le gouvernement et l'industrie sur des sujets agricoles et environnementaux, collabore à l'élaboration de cadres réglementaires et examine les questions émergentes. Les enjeux environnementaux continuent à être au premier plan des activités et sont préconisés dans les cadres quotidiens de la production agricole, à l'échelle de la ferme.

www.nbfarm.com

C.2 Promotion de la gestion et de la planification intégrées

Stratégie sur les océans du Canada

La *Loi sur les océans* du Canada demande au ministre fédéral des Pêches et des Océans de collaborer avec tous les groupes d'intérêts côtiers et marins en vue d'élaborer une stratégie globale pour la gestion des océans du Canada, fondée sur les principes du développement durable, la gestion intégrée et l'approche de prudence. Parmi les principaux objectifs, notons : équilibrer les buts économiques, environnementaux et sociaux en vue du développement durable du milieu marin du Canada; gérer la complexité et la diversité croissantes de l'utilisation des océans par l'adoption d'approches de gestion intégrée; poursuivre et améliorer la participation des communautés côtières et des utilisateurs du littoral et du milieu marin dans les processus de prise de décision. On procédera à la mise en œuvre grâce à une meilleure coordination à l'échelle nationale et à l'échelle des écosystèmes marins ainsi qu'à l'application directe des dispositions de la *Loi sur les océans* (zones de protection marine, gestion intégrée et qualité du milieu marin).

www.dfo-mpo.gc.ca/oceanscanada

Gestion intégrée des activités en milieu côtier et marin

Pour soutenir la Stratégie sur les océans du Canada en constante évolution, des efforts accrus sont actuellement déployés pour élaborer des plans de gestion intégrée de toutes les activités menées dans les eaux estuariennes, côtières et marines du Canada, y compris les activités qui augmentent la pollution marine et la dégradation de l'habitat. Pêches et Océans Canada dirige et facilite l'élaboration et la mise en œuvre de ces plans en partenariat avec le gouvernement fédéral, les provinces, les territoires, les peuples autochtones, l'industrie, les organisations non gouvernementales et les collectivités. Le cadre évolutif pour la planification et la gestion intégrées des écosystèmes marins du Canada s'étend des grandes zones de gestion océanologique (voir le tableau 1) aux zones de gestion côtière (voir le tableau 2). Il est

accompagné d'une gamme de structures liées et imbriquées qui fournissent des options d'intervention régionales à l'intérieur de ce spectre. Bien que le but ultime soit d'établir des plans pour toutes les eaux estuariennes, côtières et marines du Canada, des questions régionales urgentes ont initialement concentré les efforts de collaboration dans les zones canadiennes nécessitant une attention prioritaire.

www.dfo-mpo.gc.ca/canoceans

Tableau 1 : Initiatives de gestion intégrée pour les grandes zones de gestion océanologique

INITIATIVE	LIEU	OBJECTIF
Est du plateau Néo-Écossais	Zone mesurant environ 325 000 km², qui s'étend du chenal Laurentien, au nord-est, au bassin de la rivière La Have, au sud-ouest, à la limite des 200 milles marins du Canada.	Élaborer une initiative générale de planification et de régie avec une orientation extra-côtière qui comprend tous les secteurs et intérêts (p. ex. pêches, pétrole et gaz, câbles sous-marins, exploitation minière potentielle en mer, collectivités, universités).
Baie de Fundy	Tout l'écosysteme marin de la baie de Fundy et du golfe du Maine (y compris les eaux américaines).	Préparer et mettre en œuvre des plans d'action côtiers et marins, en collaboration avec la *Global Program of Action Coalition* (GPAC), le Conseil du golfe du Maine, la Commission de coopération environnementale de l'ALENA, Pêches et Océans Canada et d'autres intérêts importants.
Baie d'Hudson	Moitié occidentale de la baie d'Hudson, qui s'étend plus ou moins du fleuve Nelson, au sud, à la péninsule Melville, au nord, y compris les îles Southampton et Coats.	Élaborer une approche de gestion intégrée, dont : élaboration de processus de prise de décision partagée en vue d'une meilleure gestion; application de mesures visant à définir, à évaluer et à mieux comprendre les impacts du changement climatique; élaboration de processus de communication efficace; reconnaissance du rôle des populations locales dans la surveillance et l'accroissement des connaissances sur l'écosysteme.
Mer de Beaufort	Orientation initiale : estuaire du Mackenzie, dans le sud de la mer de Beaufort.	Élaborer une régie efficace des océans qui soit conforme à la région de règlement d'Inuvialuit; intégrer des mécanismes pour aborder les questions d'utilisations multiples.
Côte ouest de l'île de Vancouver	Portion et côte ouest de l'île de Vancouver, y compris l'entrée du détroit Juan de Fuca.	Établir un mécanisme pour l'intégration et la prise de décision partagée en ce qui concerne la gestion des ressources aquatiques.
Centre de la côte de la Colombie-Britannique	Centre de la côte de la Colombie-Britannique, du cap Caution à l'île Princesse-Royale, y compris la zone sur la partie continentale, au sud du bras de mer Bute; les eaux adjacentes à la laisse de marée haute de l'île de Vancouver. Les limites ne sont pas encore entièrement définies.	Élaborer une approche unifiée pour la planification des ressources terrestres et côtières par un partenariat amélioré entre la province de la Colombie-Britannique, Pêches et Océans Canada et les intervenants visés. Ce processus englobe des collectivités côtières éloignées et dépendantes des ressources ainsi que de nombreux intérêts extérieurs pour les zones terrestres et côtières marines.

Tableau 2 : Initiatives de gestion intégrée pour les zones de gestion côtière

INITIATIVE	LIEU	OBJECTIF
Îles de la Madeleine	Archipel des îles de la Madeleine, situé au centre du golfe du Saint-Laurent et formé d'une douzaine de petites îles rocailleuses (total de 202 km^2).	Conserver cinq plans d'eau intérieurs importants et promouvoir l'harmonisation des utilisations au moyen d'approches de gestion intégrée; établir un comité de gestion intégrée pour chacun des plans d'eau afin de permettre la pleine participation des utilisateurs et des populations locales; susciter l'harmonisation entre les divers comités qui contribuent au développement durable de la zone de gestion.
Sud du golfe du Saint-Laurent	Partie méridionale du golfe du Saint-Laurent, qui s'étend plus ou moins de la péninsule de la Gaspésie à la pointe de l'île du cap Breton, y compris toutes les zones au sud.	Établir une coalition entre le gouvernement (tous les paliers), les groupes d'intervenants, les groupes non gouvernementaux et l'industrie pour faciliter la communication, la planification concertée et la mise en œuvre des initiatives menées aux termes de la *Loi sur les océans*, des questions environnementales, de la recherche scientifique et de la gestion des ressources entre les organisations et les décideurs en vue de gérer de façon durable les ressources et l'environnement. Plusieurs projets sont menés dans le cadre du plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 et la Coalition pour la viabilité du sud du golfe du Saint-Laurent.
Côte nord du Saint-Laurent	Côte nord du Saint-Laurent, entre Les Escoumins et la rivière Betsiamites (environ 85 km de côte). La zone s'étend à 2-3 km dans les terres et à environ 10 km au large, ce qui représente la limite de la municipalité régionale de comté.	Élaborer une approche de gestion intégrée fondée sur la participation des collectivités locales; essayer une méthode de gestion intégrée simple et efficace qui permet de faire participer pleinement tous les intervenants; gérer proactivement diverses activités dans les zones côtières au lieu de réagir par la suite. Plusieurs projets sont menés dans le cadre du plan d'action Saint-Laurent Vision 2000.
Baie Cascapédia	Portion nord-est de la baie Cascapédia (50 km^2), dans la baie des Chaleurs (Québec).	Augmenter la participation communautaire aux efforts visant à maintenir et à améliorer la qualité et la productivité; harmoniser les activités nouvelles (écotourisme) et traditionnelles (p. ex. la pêche) et soutenir le développement durable au sein de l'écosystème côtier.
Estuaire du lac Bras d'Or	Estuaire enclavé au centre du cap Breton (Nouvelle-Écosse).	Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion côtière pour résoudre les problèmes d'eaux usées et d'eutrophisation, en partenariat avec l'Unamaki Institute of Natural Resources, tous les paliers de gouvernement et divers groupes communautaires.
Baie Clayoquot – réserve de la biosphère de l'UNESCO	Vers le milieu de la côte ouest de l'île de Vancouver. Officiellement désignée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture comme réserve de la biosphère en janvier 2000.	Promouvoir et atteindre un équilibre entre la population et la nature grâce à la conservation et au développement durable, en soutenant la recherche, l'éducation et la formation.

Initiatives axées sur l'écosystème

Les initiatives axées sur l'écosystème visent les problèmes propres aux zones et collectivités ciblées, et tiennent compte des préoccupations d'ordre environnemental, économique et social. Elles reconnaissent les rapports mutuels qui existent entre la terre, l'air, l'eau, la faune et les activités humaines. Environnement Canada coordonne plusieurs initiatives (voir le tableau 3), en collaboration avec les provinces et les territoires, d'autres ministères fédéraux, les peuples autochtones, l'industrie et les collectivités.

www.ec.gc.ca/ecosyst/infodoc.html

Tableau 3 : Initiatives axées sur l'écosystème

PROJET	LIEU	OBJECTIF
Initiative de l'écosystème du bassin de Géorgie	Détroits de Géorgie et Juan de Fuca, au large de la côte de la Colombie-Britannique, le long du Puget Sound (État du Washington).	Améliorer la qualité de l'air; réduire et prévenir la pollution de l'eau; conserver et protéger l'habitat et les espèces; soutenir les initiatives communautaires portant sur l'environnement et la durabilité.
Initiative des écosystèmes des rivières du Nord	Réseau des rivières de la Paix, Athabasca et des Esclaves, dans le nord de l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest.	Protéger la qualité de l'eau et l'habitat du poisson par la prévention de la pollution, la recherche aquatique et la recherche sur les bassins hydrographiques et l'utilisation des terres.
Plan d'action Grands Lacs 2020	Réseau dulcicole formé des lacs Ontario, Érié, Huron, Michigan et Supérieur.	Restaurer et maintenir l'intégrité chimique, physique et biologique des eaux du bassin en mettant l'accent sur les activités qui soutiennent un milieu sain, des citoyens en santé et des communautés durables.
Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000	Fleuve Saint-Laurent, de l'Ontario à Blanc-Sablon (côte nord) et au Nouveau-Brunswick (côte sud), y compris les rivières des Mille-Îles et des Prairies et d'autres affluents, le lac des Deux-Montagnes, la baie des Chaleurs, l'île d'Anticosti et les îles de la Madeleine.	Protéger l'écosystème et la santé humaine par la participation communautaire et l'assainissement industriel et urbain.
Plan d'assainissement du littoral atlantique	Quatorze écosystèmes de bassins locaux et côtiers dans l'ensemble des quatre provinces de l'Atlantique, et trois autres écosystèmes qui comprennent le sud du golfe du Saint-Laurent, le Labrador et les eaux partagées entre le Canada et les États-Unis de la baie de Fundy et du golfe du Maine.	Restaurer et maintenir les écosystèmes locaux en mettant sur pied des coalitions communautaires qui collaborent à une gestion des activités terrestres (p. ex. les eaux usées domestiques) pour protéger le milieu marin.
Initiative des écosystèmes nordiques	Tous les écosystèmes du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, des basses terres du Manitoba et de l'Ontario, du Nord québécois et du Labrador.	Il s'agit d'une initiative fondée sur les partenariats, qui met l'accent sur l'amélioration des connaissances, des outils et de la sensibilisation aux réactions de l'écosystème des régions nordiques face au changement climatique, aux activités d'aménagement et aux contaminants tout en contribuant à la mise sur pied d'un réseau de surveillance nordique.

Saint-Laurent Vision 2000

Saint-Laurent Vision 2000 (SLV 2000) est un partenariat entre le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec, Stratégies Saint-Laurent (organisation non gouvernementale) et les collectivités. Le programme cherche à protéger l'écosystème du Saint-Laurent et la santé humaine. Des collectivités riveraines participent au rétablissement des utilisations du Saint-Laurent dans une perspective de développement durable.

Les résultats des dix premières années du programme démontrent le succès de la collaboration entre tous les partenaires. Parmi les résultats, notons :

- la réduction significative des effluents liquides toxiques rejetés par 106 industries prioritaires ciblées par SLV 2000 (50 usines ont réduit leurs effluents liquides toxiques de 96 % au cours de la phase I);
- la mise en œuvre de 27 plans de rétablissement pour les espèces en péril ou en danger de disparition, dont un plan pour le béluga;
- la création du parc marin Saguenay–Saint-Laurent, le premier parc marin fédéral-provincial au Canada;
- la rédaction de 13 rapports qui étudient les zones d'intervention prioritaire (ZIP) liées à SLV 2000;
- la création de 14 Comités ZIP;
- la distribution du premier rapport sommaire sur l'état du Saint-Laurent.

www.slv2000.qc.ec.gc.ca/index_f.htm

Programme d'assainissement du littoral atlantique

Le Programme d'assainissement du littoral atlantique (PALA) soutient et assure une collaboration avec plusieurs coalitions communautaires qui déploient des efforts pour restaurer et conserver 14 écosystèmes côtiers.

Le PALA a effectué plusieurs réalisations novatrices :

- en 2001, une superficie supplémentaire de 0,7 km^2 était disponible pour la conchyliculture dans le sud-ouest du Nouveau-Brunswick;
- à Lunenburg et à Mahone Bay (Nouvelle-Écosse), un programme d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures visant à remédier aux petits déversements à l'aide des ressources locales sert de modèle à d'autres communautés du Canada.

www.atl.ec.gc.ca/community/acap/index_f.html

Stratégies fédérales de développement durable

En 1995, chaque ministère fédéral a été appelé à déposer une stratégie de développement durable comportant des buts et un plan d'action pour intégrer le développement durable aux politiques, aux programmes et aux activités. Certains ministères fédéraux travaillent déjà à l'intégration des buts et des objectifs du PAN dans ces stratégies.

www.oag-bvg.gc.ca/domino/cesd_cedd.nsf/html/menu6_f.html

Programme des ports pour petits bateaux

Par ses ports de pêche communautaires, ce programme offre la possibilité de démontrer et de promouvoir la gestion des zones côtières et la sensibilisation. Pêches et Océans Canada collabore avec des exploitants volontaires d'installations portuaires publiques en vue d'élaborer des plans de gestion environnementale. Ces plans font appel aux pratiques de gestion optimales, au principe de prudence raisonnable, à la sensibilisation aux problèmes et à la planification riveraine par les communautés, conformément aux pratiques de gestion écologique et durable des ports et aux principes de planification des zones côtières. Les récents exemples de projets harmonisés au PAN comprennent la prévention le long des ports des rejets d'eaux usées des bateaux, la promotion de trousses et de séances de formation sur les déversements d'hydrocarbures, l'amélioration des zones riveraines pour réduire la pollution diffuse, l'essai de nouvelles méthodes de dragage et le soutien à la surveillance en vue des projets de création d'habitats.

Stratégie régionale de croissance de la Colombie-Britannique

Ce projet est un processus de planification stratégique qui intègre les buts sociaux, économiques et environnementaux à la planification des décisions. Il a pour objectif d'encourager l'innovation dans la gestion coordonnée et multipartite des défis liés à la croissance et de favoriser des approches pratiques, créatives et coopératives pour aborder des questions régionales. Ces stratégies régionales de croissance soutiennent souvent les buts de la planification et de la gestion intégrées du PAN, par exemple la réduction de la dégradation du milieu marin, la protection de la santé humaine et la promotion de la conservation et de l'utilisation durable du milieu marin.

www.marh.gov.bc.ca/GROWTH/PUBLICATIONS/GRANT/ (anglais seulement)

Plan de gestion de l'estuaire du Fraser et Programme d'action environnementale du bras de mer Burrard

Ces programmes sont des partenariats entre les autorités portuaires locales et le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations locales en vue de coordonner la planification et la prise de décision dans le bras de mer Burrard et l'estuaire du Fraser. Le Plan de gestion de l'estuaire du Fraser a pour principaux objectifs de conserver et d'améliorer la qualité environnementale du fleuve et de l'estuaire afin de maintenir des poissons, des espèces sauvages, des végétaux et des gens en santé; de respecter et d'élargir le rôle de l'estuaire en tant que cœur social, culturel, récréatif et économique de la région; d'encourager les activités humaines et le développement économique qui protègent et améliorent la qualité de l'environnement de l'estuaire. Le Programme d'action environnementale du bras de mer Burrard vise à réduire les rejets de contaminants existants; à lutter contre les futurs rejets pour limiter les impacts néfastes potentiels sur l'environnement; à poursuivre la protection et l'amélioration des valeurs de l'habitat; d'atténuer, le cas échéant, les impacts existants.

www.bicapfremp.org/ (anglais seulement)

Conseil du bassin du Fraser

Le Conseil du bassin du Fraser est une société sans but lucratif de la Colombie-Britannique. Le bassin du Fraser est une région qui couvre un quart de la Colombie-Britannique, abrite 2,65 millions de personnes et contribue à 80 % de l'économie provinciale. Le Conseil a été établi en 1997 pour permettre aux gens, aux organismes et aux gouvernements du bassin du Fraser de collaborer afin de faire du bassin un endroit où le bien-être social est soutenu par une économie prospère et un environnement sain. Le Conseil est

formé de 36 directeurs, qui proviennent des gouvernements fédéral et provinciaux, des administrations locales, des gouvernements autochtones et de groupes d'intérêt privés et non gouvernementaux. Parmi les projets actuels figurent les indicateurs de durabilité, la gestion des débris et l'intendance de l'habitat.

www.fraserbasin.bc.ca (anglais seulement)

Plan d'action du Fraser

Environnement Canada et Pêches et Océans Canada ainsi qu'un grand nombre de partenaires ont terminé le Plan d'action du Fraser en mars 1998. En voici quelques résultats :

- protection de près de 65 km^2 d'habitats d'oiseaux sauvages;
- réduction de 90 % des rejets de produits de préservation du bois;
- mise en œuvre des pratiques de gestion optimales et des plans de prévention de la pollution dans de nombreuses entreprises et de nombreux secteurs industriels;
- importante recherche scientifique sur diverses questions, dont les effets sub-létaux des effluents des fabriques des pâtes et papiers sur les poissons et les effets de l'exploitation forestière sur l'habitat du poisson;
- lancement d'un programme de gérance pour promouvoir la responsabilité environnementale parmi les divers groupes d'intervenants et la population;
- documentation exhaustive sous formes de lignes directrices et de rapports sur la qualité de l'environnement, l'habitat et la réduction de la pollution.

Zones d'intervention prioritaire

Dans le cadre de Saint-Laurent Vision 2000, le programme des zones d'intervention prioritaire (aussi connu sous le nom de « Comités ZIP ») est formé de 14 communautés, dont six sont situées dans des zones marines. Le programme encourage les initiatives locales visant la protection, la restauration, la conservation et l'amélioration des ressources et des utilisations du fleuve, conformément au développement durable. Les Comités ZIP ont été mis sur pied en collaboration avec les gouvernements du Canada et du Québec et Stratégies Saint-Laurent, organisation non gouvernementale active depuis 1989 dans la coordination des efforts des communautés riveraines sur le Saint-Laurent. Cette alliance unique a permis à ces communautés de fixer leurs priorités locales en matière d'intervention et d'élaborer leurs propres plans d'action de restauration écologique. Parmi les exemples d'actions, mentionnons le nettoyage de plages, la restauration de lagunes, la plantation de zostères et la lutte contre l'érosion.

www.slv2000.qc.ec.gc.ca/zip/accueil_f.htm

Coalition pour la viabilité du sud du golfe du Saint-Laurent

Cette coalition multilatérale a pour mission de promouvoir la durabilité des zones côtières régionales. À titre de tribune de partenaires, la coalition fournit des outils pour faciliter les communications, le réseautage et l'échange d'information; organise et facilite les réunions interprovinciales, interrégionales et sectorielles; recommande des stratégies, des politiques et des règlements prioritaires. Elle offre une tribune aux partenaires qui partagent la même vision et désirent mettre en œuvre des solutions prioritaires afin d'améliorer la durabilité dans le sud du golfe du Saint-Laurent.

Association Zone côtière Canada

Cette association est une société nationale sans but lucratif qui regroupe des professionnels de la gestion des zones côtières et d'autres personnes qui s'intéressent à la gestion intégrée des zones côtières du Canada et de l'étranger et qui la soutiennent. Incorporée en 1993, l'Association a pour objectifs de parrainer des conférences et de promouvoir l'amélioration des pratiques de gestion intégrée des zones côtières. Des conférences ont lieu tous les deux ans (année paire). La quatrième conférence de la série Protection des zones côtières intitulée « Expériences acquises et voies de l'avenir », a été tenue à Saint John (Nouveau-Brunswick) en septembre 2000 et proposait deux séances sur le PAM et les expériences acquises lors de son application à l'échelle mondiale, nationale, régionale et locale, ainsi que l'échange d'information sur les effluents des eaux usées et les effluents municipaux. La cinquième conférence se tiendra dans le bassin des Grands Lacs à Hamilton (Ontario) en juin 2002.

www.dal.ca/acziscczca-azcc/index.htm

Comité consultatif de l'information sur les zones côtières de l'Atlantique

Établi en 1992, le Comité consultatif fournit une orientation et une tribune pour l'élaboration et la coordination de l'infrastructure de l'information sur les zones côtières régionales ainsi que pour la promotion des initiatives de gestion intégrée des zones côtières dans le Canada atlantique. Les quatre provinces de l'Atlantique, sept ministères fédéraux, les Premières nations, le secteur privé et des universités en sont membres. Le Comité maintient également un site Web très complet et convivial. Des groupes de travail coordonnent les activités dans la région, par exemple la mise sur pied et le maintien d'un répertoire de méta-données (données ou information sur les données) et d'un inventaire de cartes côtières; les communications et les relations publiques; l'échange de données et les normes; la gestion intégrée du littoral.

www.dal.ca aczisc aczisc (anglais seulement)

Partenariat pour l'écosystème de la baie de Fundy

Le Partenariat pour l'écosystème de la baie de Fundy facilite et améliore la communication et la collaboration entre tous les citoyens, le gouvernement et les organisations qui cherchent à comprendre, à utiliser et à conserver de façon durable les ressources, les habitats et les processus écologiques de la baie de Fundy. Seize groupes de travail actifs s'intéressent à des questions telles que l'eutrophisation et les nutriments, les substances chimiques toxiques, la gestion intégrée des zones côtières et les zones de protection marine. L'échange d'information pertinente entre les divers membres très dispersés est favorisé par un site Web très complet.

www.auracom.com ~bofep (anglais seulement)

C.3 Protection et rétablissement de l'habitat

Programme de restauration de l'habitat et de mise en valeur du saumon

Dirigé par Pêches et Océans Canada, le Programme de restauration de l'habitat et de mise en valeur étudie la gestion de l'habitat du poisson, la mise en valeur du saumon, la gérance des ressources et des

bassins hydrographiques et la restauration de l'habitat de la côte du Pacifique du Canada. Les principaux buts consistent à améliorer la qualité et l'étendue de l'habitat disponible pour les saumons et à créer et à renforcer les partenariats. Depuis 1996, le Programme a financé environ 330 projets dans des domaines tels que l'amélioration de l'habitat du poisson, la plantation riveraine, la pose de clôtures autour des pâturages, la cartographie de zones sensibles et l'évaluation des stocks.

www.dfo-mpo.gc.ca/habitat/home_f.htm

Programme national de gestion de l'habitat du poisson

Le Programme national de gestion de l'habitat du poisson a pour mandat de protéger et de conserver l'habitat du poisson afin de soutenir les ressources halieutiques côtières et intérieures du Canada et de mener des évaluations environnementales en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* en vue d'étayer les décisions réglementaires prises par Pêches et Océans Canada aux termes des dispositions sur l'habitat de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi sur la protection des eaux navigables* et de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*.

Politique de gestion de l'habitat du poisson

Plusieurs directives et lignes directrices de la Politique de gestion de l'habitat du poisson fournissent des avis supplémentaires au personnel de Pêches et Océans Canada et aux promoteurs qui doivent veiller à ce que les nouveaux projets d'aménagement protègent et conservent l'habitat du poisson :

- Vos obligations selon la loi
- Lignes Directrices pour la conservation et la protection de l'habitat du poisson – 1998
- Cadre décisionnel de détermination et d'autorisation de la détérioration, de la destruction et de la perturbation de l'habitat du poisson
- Directive sur le principe d'aucune perte nette

www.dfo-mpo.gc.ca/publication_f.htm

Programme de restauration des bassins hydrographiques de la Colombie-Britannique

Le Programme de restauration des bassins hydrographiques de la Colombie-Britannique offre une occasion unique d'améliorer la qualité de l'eau et de restaurer l'habitat du poisson dégradé par les pratiques forestières passées. Au cours de ses cinq premières années d'existence, la société d'État *Forest Renewal British Columbia* a investi plus de 300 millions de dollars dans la restauration des bassins hydrographiques. On a terminé l'évaluation de quelque 860 bassins hydrographiques, les travaux de restauration dans 150 bassins et on en a effectués quelques-uns dans 320 autres bassins. De 1999 à 2004, la société prévoit terminer la restauration de 130 autres bassins hautement prioritaires.

www.elp.gov.bc.ca/frco/programs/wrp/index.htm (anglais seulement)

Protection des cours d'eau sensibles de la Colombie-Britannique

La province de la Colombie-Britannique possède plusieurs programmes axés sur la protection des cours d'eau vulnérables. La *Fish Protection Act* interdit la construction de nouveaux barrages dans 15 cours d'eau importants de la province, dont la plupart sont situés à proximité du rivage. En 2000, la province a

désigné 15 « cours d'eau sensibles » qui doivent être soumis à une étude du poisson et de l'habitat du poisson au cours de la prise de décision concernant ces cours d'eau. Deux des cours d'eau font l'objet de plans de rétablissement dans le cadre d'un projet pilote. La province a aussi approuvé un règlement qui oblige les municipalités situées dans l'est de l'île de Vancouver, la vallée du Bas-Fraser et la région de l'Intérieur-Sud à intégrer d'ici cinq ans les politiques de protection des rivages à certains processus réglementaires municipaux. Les interdictions d'introduire des débris dans les cours d'eau et les mesures de protection des écoulements fluviaux sont à l'état d'ébauche.

www.elp.gov.bc.ca/fsh/protection_act/sensitive_streams/index.html (anglais seulement)

Accord sur le nettoyage de la mine Britannia en Colombie-Britannique

Un accord de partenariat entre l'industrie et le gouvernement de la Colombie-Britannique, qui prévoit des coûts estimés entre 60 millions de dollars et 75 millions de dollars, servira au nettoyage de l'ancien site de la mine Britannia, qui déverse de l'eau polluée dans la baie Howe, à une cinquantaine de kilomètres au nord de Vancouver. Le plan de dépollution englobe des dispositions pour le traitement de l'exhaure de roches acides, du sol contaminé du site et des sédiments dans la baie Howe. Le traitement devrait commencer au début de 2002. Plusieurs partenaires participent au plan : le Conseil du bassin du Fraser est le demandeur officiel de la subvention d'infrastructure; le district régional de Squamish-Lillooet appuie la demande de subvention; Environnement Canada fournit une aide pour les évaluations techniques et scientifiques.

Conservation de la flore et de la faune arctiques

Fondé par le Conseil de l'Arctique, le programme Conservation de la flore et de la faune arctiques examine les besoins spéciaux des espèces de l'Arctique et de leurs habitats. Les buts principaux sont de conserver la flore et la faune arctiques, leur diversité et leurs habitats; de protéger l'écosystème arctique contre les menaces; d'élaborer une gestion améliorée de la conservation, des lois, des règlements et des pratiques pour l'Arctique; de collaborer à une recherche plus efficace et à une utilisation et une conservation plus durable; d'intégrer les intérêts de l'Arctique aux forums mondiaux de la conservation. La Stratégie de coopération pour la conservation de la diversité biologique dans la région arctique du programme est fondé sur cinq objectifs : surveillance de la biodiversité; conservation des ressources génétiques, des espèces et des habitats; création de zones protégées; conservation à l'extérieur des zones protégées; intégration des objectifs de conservation aux secteurs économiques par l'amélioration de l'échange des renseignements.

www.grida.no/caff (anglais seulement)

Programme de gestion des sites contaminés du Nord

Quelque 2 000 sites contaminés ont été repérés dans tout l'Arctique. Certains de ces sites contiennent des POP et des métaux lourds, qui sont des substances d'intérêt prioritaire dans le cadre du PAN. Nombre de ces sites sont situés sur des côtes ou des îles, ou aux alentours. Au total, 39 % des sites ont été restaurés ou font l'objet d'une gestion des risques; 48 % ont été évalués et ne nécessitent aucune autre mesure; 8 % requièrent toujours une évaluation; 5 % doivent faire l'objet d'une restauration et d'une évaluation des risques. L'objectif ultime est de remédier à toutes les conditions dangereuses de ces sites en mettant en œuvre un programme d'évaluation des risques, en établissant la priorité des sites et en gérant efficacement le programme. À cette fin, Affaires indiennes et du Nord Canada doit élaborer un plan

d'établissement des priorités et un plan global de gestion d'ici décembre 2001 ainsi qu'une évaluation environnementale pour au moins cinq des sites prioritaires, d'ici 2002.

www.inac.gc.ca

Programme de conservation des ressources agricoles et environnementales de l'Île-du-Prince-Édouard

Le Programme de conservation des ressources agricoles et environnementales de l'Île-du-Prince-Édouard d'une durée de trois ans (1999-2001) aide les agriculteurs à rendre leurs activités agricoles plus productives et durables, tout en respectant les lois sur la protection de l'environnement. Le Programme apporte un soutien financier et technique pour une vaste gamme de projets de conservation, dont l'entreposage du fumier, les méthodes de lutte contre l'érosion structurelle du sol, l'entreposage des pesticides et des hydrocarbures et les systèmes de gestion des déchets de laiterie. D'ici 2003, tous les cours d'eau de l'Île-du-Prince-Édouard seront inaccessibles au bétail, ce qui aidera à maintenir et à améliorer la qualité du milieu marin.

www2.gov.pe.ca/af/aerc/index.asp (anglais seulement)

Programme d'amélioration de l'habitat de la faune de l'Île-du-Prince-Édouard

Le Programme d'amélioration de l'habitat de la faune est conçu pour soutenir la protection et l'amélioration des habitats fauniques. Il offre un soutien financier et technique direct aux organisations non gouvernementales et aux groupes communautaires participant aux initiatives sur l'habitat faunique. Le Programme est appuyé par des coordonnateurs régionaux des habitats fauniques et un biologiste de la faune. Il y a plusieurs projets admissibles, mais les priorités actuelles touchent la protection et la gestion des zones riveraines des bassins hydrographiques, les sources d'érosion du sol qui influent sur les habitats des milieux humides et des cours d'eau, l'établissement et le maintien de trajets de passage de la faune et les conditions néfastes aux habitats des cours d'eau.

C.4 Protection des zones spéciales

Zones de protection marine

Pêches et Océans Canada, en collaboration avec les provinces et les territoires et d'autres intérêts importants, établit des zones de protection marine partout au Canada. En vertu de la *Loi sur les océans*, les zones peuvent être créées pour la conservation et la protection des ressources halieutiques commerciales et non commerciales et leurs habitats, des espèces en danger de disparition ou menacées, des habitats sans équivalent ou des zones marines de haute biodiversité ou de haute productivité biologique. Depuis 1998, Pêches et Océans Canada a désigné 12 sites d'intérêt (voir le tableau 4) pour l'établissement de zones de protection marine tant sur la côte du Pacifique que sur celle de l'Atlantique. D'autres zones, notamment dans l'Arctique, sont aussi considérées. Le Ministère dirige aussi la mise sur pied d'un réseau national de zones de protection marine en collaboration avec d'autres ministères fédéraux au nom du gouvernement fédéral.

www.dfo-mpo.gc.ca/canoceans

Tableau 4 : Sites d'intérêt pour les zones de protection marine

SITES D'INTÉRÊT	LIEU	OBJECTIFS
Mont sous-marin Bowie	180 km à l'ouest des îles de la Reine-Charlotte (Colombie-Britannique)	Protéger un habitat unique (mont sous-marin le moins profond des eaux canadiennes du Pacifique) et conserver des populations importantes de sébaste, de morue noire et de flétan.
Champ hydrothermal Endeavour	250 km au sud-ouest de l'île de Vancouver (Colombie-Britannique)	Protéger et conserver un lieu présentant un habitat unique et biologiquement diversifié.
Passage Gabriola	Îles Gulf de la Colombie-Britannique	Conserver et protéger les ressources halieutiques commerciales et non commerciales, particulièrement le sébaste.
Sud de la mer de Beaufort	Trois sections de l'estuaire du Mackenzie	Assurer la protection de l'important habitat du béluga et des poissons anadromes afin de maintenir des populations en santé de ces espèces dans la région.
Race Rocks	17 km au sud-ouest de Victoria (Colombie-Britannique)	Conserver et protéger un endroit de grande biodiversité.
Péninsule Manicouagan	Rencontre de la rivière Manicouagan, de la rivière Betsiamites, de la rivière aux Outardes et du fleuve Saint-Laurent (Québec)	Conserver et protéger les écosystèmes estuariens et marins très diversifiés et productifs de la péninsule Manicouagan.
Estuaire Musquash	20 km à l'ouest de Saint John (Nouveau-Brunswick)	Protéger l'un des derniers complexes de marais salés écologiquement intacts et biologiquement diversifiés dans la baie de Fundy.
Bassin Head	Pointe est de l'Île-du-Prince-Édouard	Conserver et protéger une souche unique de mousse d'Irlande et l'écosystème biologiquement diversifié qui l'abrite.
Goulet de l'île de Sable	200 km à l'est de l'île de Sable (Nouvelle-Écosse)	Protéger les espèces rares telles que les baleines à bec communes, les coraux et les poissons de haute mer qui vivent dans le goulet.
Péninsule Eastport	Littoral nord-est de Terre-Neuve	Mettre en œuvre et évaluer les mesures de conservation et de protection du homard, et protéger d'autres espèces importantes et leurs habitats, dont les oursins et les lompes.
Baie Gilbert	Littoral sud-est du Labrador (Terre-Neuve)	Conserver et protéger un stock de morue unique et son habitat, dans la baie Gilbert, au Labrador.
Leading Tickles	Baie Notre Dame (Terre-Neuve)	Conserver et protéger des espèces comme le homard et la plie ainsi que les habitats qui les abritent.

Aires marines de conservation

Parcs Canada a mis en œuvre un programme d'aires marines nationales de conservation qui vise à protéger et à conserver des exemples représentatifs de milieux marins diversifiés du Canada, en misant sur un cadre de 29 régions naturelles marines de l'Arctique, de l'Atlantique, du Pacifique et des Grands Lacs. Les aires marines nationales de conservation englobent le fond marin, l'eau qui le recouvre, les populations sauvages associées, et peuvent aussi comprendre des milieux humides, des estuaires, des îles et d'autres terres côtières. Elles sont établies en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, d'autres ministères fédéraux et des communautés locales, des citoyens et des Autochtones. Il

y actuellement trois aires marines nationales de conservation : parc marin national Fathom Five (112 km²) dans la baie Géorgienne (Ontario); réserve d'aire marine nationale de conservation Gwaii Haanas (3 570 km²) au large des îles de la Reine-Charlotte (Colombie-Britannique); parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (1 138 km²), le premier parc marin fédéral-provincial au Canada situé au confluent du fjord du Saguenay et de l'estuaire du Saint-Laurent (Québec).

parkscanada.pch.gc.ca/nmca/nmp_f.htm

Réserves nationales de faune et refuges d'oiseaux migrateurs

Environnement Canada collabore étroitement avec d'autres ministères fédéraux et les gouvernements provinciaux et territoriaux, les peuples autochtones, les organismes privés et les particuliers à la protection des habitats fauniques d'importance nationale, considérés comme des réserves nationales de faune ou refuges d'oiseaux migrateurs. Ensemble, ces sites protègent quelque 118 000 km² au Canada, une superficie deux fois supérieure à celle de la Nouvelle-Écosse. Près de la moitié des refuges d'oiseaux et un tiers des réserves de faune sont situés dans des zones côtières. Ils présentent une grande variété d'habitats d'importance nationale, voire internationale. Par exemple, pendant la migration, 10 % de la population mondiale de bécasseaux semipalmés occupent les plages et les vasières des réserves nationales de faune de Shepody (Nouveau-Brunswick) et de Chignecto (Nouvelle-Écosse).

www.cws-scf.ec.gc.ca/hww-fap/nwambs/rnfrom.html

Réserves de l'homme et de la biosphère

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) établit des réserves de la biosphère en choisissant des lieux représentant une portion importante de l'écosystème mondial. Ces réserves favorisent l'engagement des collectivités en exigeant la tenue de consultations avant la désignation d'une réserve. Chaque réserve reflète les structures naturelles et politiques locales et présente un état naturel non exploité (parc national ou provincial), une zone tampon qui limite l'activité humaine et une zone de transition qui facilite la mise en œuvre d'un programme de coopération intégrant les traditions communautaires à la réserve. Au Canada, on compte dix réserves de la biosphère. Deux organismes, l'Association canadienne des réserves de la biosphère et le Réseau mondial de réserves de biosphère, ont été établis pour encourager le partage concerté des idées et des expériences vécues dans ces réserves canadiennes de biosphère, dont la surveillance, le changement climatique et l'écotourisme.

Stratégie des zones protégées dans les Territoires du Nord-Ouest

En 1999, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord ont créé une stratégie des zones protégées. Cette stratégie délimite les régions naturelles et culturelles spéciales des Territoires du Nord-Ouest qui nécessitent une protection plus grande que celle offerte par le système existant des programmes fédéraux et territoriaux. Elle reconnaît également l'importance que les Autochtones accordent à ces zones protégées. La Stratégie a pour objet de protéger les régions naturelles et culturelles ainsi que les régions représentatives de chacune des écorégions des Territoires du Nord-Ouest. Elle attire également l'attention sur la nécessité d'établir des zones de protection marine. Jusqu'à maintenant, aucun site n'a été officiellement protégé, mais plusieurs sites ont été proposés à cette fin.

www.gov.nt.ca/RWED/pas (anglais seulement)

Stratégie des zones protégées du Nouveau-Brunswick

La Stratégie des zones protégées du Nouveau-Brunswick a été conçue pour préserver la biodiversité à trois échelles différentes : écozone forestière de l'Acadie, écorégion et petite échelle. La stratégie suppose de définir plusieurs vastes régions terrestres et elle reconnaît également l'importance de protéger la biodiversité à une échelle propre à un site. Des activités telles que la foresterie, l'exploitation minière et l'aménagement de nouvelles infrastructures sont interdites dans les limites de ces zones; toutefois, ces dernières sont toujours ouvertes à la navigation de plaisance, à la pêche, à la chasse, au camping et à la recherche scientifique. Ces zones sont surveillées par le Comité directeur provincial des aires naturelles, qui est composé de personnes issues des secteurs de la foresterie, de l'exploitation minière et de l'environnement ainsi que d'autres personnes provenant de comités consultatifs d'étudiants, des peuples autochtones et du ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie.

www.gnb.ca/0078/francais.htm

D PROGRAMMES D'AIDE

D.1 Surveillance et évaluation des tendances

Programme de la qualité du milieu marin

Le Programme de la qualité du milieu marin découlant de la *Loi sur les océans* sert à établir une base de connaissances, à repérer les lacunes dans les connaissances et à déterminer les priorités en matière de recherche; à mettre au point des indicateurs et des protocoles de surveillance de la qualité des milieux marins; et à proposer des objectifs et des lignes directrices en vue d'assurer l'efficacité de la planification et de la gestion écosystémiques. Le programme aidera à faire en sorte que le type et le degré d'activités ne présentent aucune menace pour le milieu marin. Des projets ont été entrepris sur chacune des côtes du Canada. Ils sont le fruit de partenariats avec d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral, d'autres paliers de gouvernement, des universités, l'industrie et d'autres parties intéressées. Voici quelques-uns de ces projets.

www.dfo-mpo.gc.ca/canoceans

(a) Programme de surveillance Tariuq

Dans le cadre du projet de planification de la gestion intégrée de la mer de Beaufort, Pêches et Océans Canada a tenu des ateliers communautaires à Tuktoyaktuk et à Aklavik, dans l'Arctique canadien, en vue de fixer des objectifs, d'établir des priorités concernant la qualité du milieu marin, de former des groupes de travail chargés de choisir des indicateurs et d'élaborer et appliquer dans chaque communauté un programme de surveillance communautaire visant des régions traditionnellement vouées à la chasse de mammifères marins et à la pêche. Au début, on choisira quelques indicateurs pour évaluer et modifier le programme. Une fois établi, le programme Tariaq (« océan » en inuktitut, la langue principale des populations autochtones du Nord du Canada), conjointement avec d'autres programmes du genre, assurera une surveillance de longue durée qui permettra de connaître la qualité du milieu marin.

(b) Évaluation du milieu marin du Saint-Laurent

Ce programme permet de surveiller les concentrations de contaminants métalliques et organiques qui ont des effets néfastes sur les espèces de poissons exploitées dans l'estuaire du Saint-Laurent, le golfe du Saint-Laurent et le fjord du Saguenay, où le marché de la pêche sportive hivernale est évalué à plusieurs millions de dollars. Les données recueillies servent également à suivre l'évolution de la contamination par le mercure du crabe des neiges, de la crevette nordique et d'autres espèces pêchées sous la glace dans le fjord du Saguenay. Le programme assure également la surveillance des concentrations de contaminants métalliques et organiques chez les espèces non commerciales qui jouent un rôle important dans l'écosystème (p. ex. mammifères marins).

(c) Répercussions des rejets d'eaux usées sur le milieu marin de Terre-Neuve

Pêches et Océans Canada a créé une base de données électroniques sur plus de 600 émissaires d'évacuation qui se déchargent dans le milieu marin de Terre-Neuve. On travaille actuellement à l'élaboration d'un système d'information géographique (SIG) qui permettra de dresser une carte des émissaires d'évacuation et d'obtenir des données en rapport avec d'autres ressources marines. Cet outil sera utile dans l'établissement des priorités et la prise de décisions.

Réseau d'évaluation et de surveillance écologiques

Le Réseau d'évaluation et de surveillance écologiques (RESE), coordonné par Environnement Canada, est un réseau national de stations de recherche intégrée sur les écosystèmes et de réseaux de surveillance de longue durée qui observe, décrit et signale les changements dans l'écosystème de chacune des écozones (quinze terrestres et cinq marines) du Canada. Le RESE fournit des preuves des changements qui se produisent dans les écosystèmes. Il consiste en un partenariat entre des ministères fédéraux, des organismes provinciaux, des universités, des organisations non gouvernementales, l'industrie et le public intéressé, y compris le secteur des bénévoles. Voici les principales activités du RESE :

- préparer des rapports interdisciplinaires et intergouvernementaux sur l'état de l'écosystème et les tendances dans les « paysages exploités » à l'échelle des écozones et du pays;
- diriger les programmes d'observation du RESE, qui fournissent des méthodes et des outils Internet aux groupes communautaires, aux écoles, aux organisations non gouvernementales et au grand public canadien afin de leur permettre de recueillir et de partager de l'information fiable sur les changements dans les écosystèmes;
- appliquer un système intégré de gestion de l'information, qui comprend les interactions et la diffusion de l'information, des publications, des métadonnées et des sites Web du RESE;
- établir des protocoles normalisés de surveillance des écosystèmes.

www.eman-rese.ca

Inventaire national des rejets de polluants

L'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) d'Environnement Canada offre aux Canadiens l'accès à de l'information sur les rejets de polluants présents dans leur communauté. En outre, l'Inventaire aide les gouvernements et d'autres organismes à cerner les questions à traiter en priorité, encourage l'industrie

à réduire par elle-même sa production de rejets, permet d'assurer un suivi en matière de réduction des déchets et appuie plusieurs initiatives réglementaires dans l'ensemble du Canada.

www.ec.gc.ca/pdb/npri/

Surveillance de la qualité de l'eau

Le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires collaborent à la surveillance à long terme de la qualité de l'eau dans plusieurs provinces et territoires du Canada, dont la Colombie-Britannique, les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon, le Nunavut, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve. En général, les sites surveillés sont des rivières et des lacs d'eau douce, car ils constituent en quelque sorte un système de collecte et de distribution pour de nombreuses sources terrestres de pollution marine. Ces programmes visent à suivre les tendances de fond de la qualité de l'eau et à surveiller les bassins hydrographiques, notamment en ce concerne le débit, le niveau de la nappe et la qualité de l'eau.

Programme de salubrité des mollusques

Le Programme de salubrité des mollusques est dirigé conjointement par Environnement Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et Pêches et Océans Canada. Il vise à protéger les consommateurs de mollusques bivalves (p. ex. palourdes, moules, huîtres) contre les dangers pour la santé associés à la contamination par des microbes, des biotoxines et des produits chimiques. Le programme veille à ce que toutes les zones coquillières respectent les critères approuvés de qualité de l'eau et que tous les mollusques commercialisés soient cultivés et manipulés d'une manière approuvée. En vertu de ce programme, le Canada évalue et classe les zones coquillières afin de cerner les zones qui risquent d'être exposées à des sources de contamination fécale, particulièrement les sources humaines (p. ex. défaillances des fosses septiques ou des stations d'épuration des eaux usées). Le Canada surveille également ces zones pour détecter la présence de biotoxines telles que la phycotoxine paralysante. Selon l'information recueillie, on peut ouvrir ou fermer des zones coquillières. Environnement Canada travaille avec les provinces, les Premières Nations, les groupes communautaires et l'industrie à rouvrir les zones coquillières qui ont été fermées en raison des rejets dans le milieu marin. Par exemple, l'an dernier (saison 2000) dans la région de l'Atlantique, ces efforts conjoints ont permis la réouverture conditionnelle de 7 km^2 de gisements de myes dans l'estuaire L'Etang au Nouveau-Brunswick.

www.pyr.ec.gc.ca/ep/shellfish/shell_f.htm
www.ns.ec.gc.ca/epb/sfish/sfish_f.html
www.ns.ec.gc.ca/epb/sfish/cssp_f.html

Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord

Le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord a été mis sur pied après que des études aient révélé la présence de contaminants dans l'écosystème arctique. Des quantités élevées de nombreux polluants organiques persistants, métaux lourds et radionucléides qui ne viennent pas de l'Arctique ont été observées chez des animaux situés au sommet de la chaîne alimentaire de l'Arctique et chez des humains de cette zone. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien dirige ce programme en association avec d'autres ministères fédéraux, les trois gouvernements territoriaux, des organisations autochtones et des chercheurs universitaires. La Phase I (1992-1997) du programme était axée sur la localisation des principales sources des contaminants, leur trajectoire et leur sort ainsi que sur leur concentration et leur répartition dans les écosystèmes et chez les humains de l'Arctique. La Phase II (1998-2003) met quant à elle l'accent sur la recherche concernant la santé humaine, la surveillance de la

santé des habitants et des écosystèmes de l'Arctique, l'établissement d'un dialogue efficace avec les communautés et la conclusion d'ententes internationales visant à limiter l'émission de contaminants.

www.ainc-inac.gc.ca/NCP/index_f.html

Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique

Le principal objectif du groupe de travail du Conseil de l'Arctique sur le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (PSEA) consiste à disposer d'informations suffisantes et fiables sur l'état de l'environnement arctique et sur les dangers qui le menacent, de manière à pouvoir donner des avis scientifiques concernant les mesures qui s'imposent en vue d'appuyer les efforts des gouvernements de l'Arctique visant à prendre des mesures correctives et préventives à l'égard des contaminants. Dans le cadre du programme, on a préparé un rapport d'évaluation général sur l'état de l'environnement arctique. Ce rapport est en train d'être mis à jour. Le groupe de travail participe actuellement à la préparation d'une évaluation des incidences sur le climat de l'Arctique et à un projet coopératif multilatéral visant à éliminer l'utilisation des BPC et à gérer les déchets contaminés par les BPC dans la Fédération de Russie.

www.amap.no (anglais seulement)

Plan de surveillance de l'environnement pour le golfe du Maine

En 1989, le Conseil du golfe du Maine sur l'environnement marin s'est prononcé en faveur d'un projet de surveillance de la qualité de l'environnement s'appliquant à tout le golfe du Maine. Ce projet vise à donner aux gestionnaires des ressources environnementales de l'information à l'appui de l'utilisation durable du golfe et à permettre l'évaluation et la gestion des menaces actuelles et potentielles pour la santé de la population et la qualité du milieu. L'un des principaux éléments du plan est Gulfwatch, programme de surveillance des contaminants marins qui utilise la moule bleue (*Mytilus edulis*) comme indicateur de l'exposition d'un habitat à des contaminants organiques et inorganiques et qui sert de cadre de référence à une stratégie de surveillance à long terme du golfe du Maine. Tous les ans depuis 1991, Gulfwatch recueille et diffuse de l'information sur l'évolution des concentrations de contaminants. Selon des rapports récents, la contamination du golfe du Maine n'est pas généralisée, mais il existe des « points chauds ». On remarque que la qualité de l'eau s'améliore quand on monte vers le nord du golfe du Maine vers la baie de Fundy. Ces rapports sont affichés sur le Web.

www.gulfofmaine.org/library/gulfwatch/index.html (anglais seulement)

D.2 Mise sur pied d'inventaires et de systèmes de classification

Système national d'information sur les contaminants

Le Système national d'information sur les contaminants est un système informatique de stockage de données et de renseignements recueillis depuis les années 70. Ces données portent sur les produits chimiques présents chez le poisson et les autres formes de vie aquatique, et dans leur habitat. Créée en fonction des besoins variés des différents utilisateurs, la base de données fournit de l'information administrative par un répertoire contenant de l'information sur des projets et les personnes qui y participent, une description sommaire des données archivées et des données actuelles. Pour accéder aux données et aux renseignements, les utilisateurs autorisés doivent entrer leur mot de passe. D'autres

personnes peuvent demander un renseignement ou l'accès aux renseignements en remplissant une formule de demande affichée sur le site Web.

www.meds-sdmm.dfo-mpo.gc.ca/meds/Prog_Nat/NCIS/homemain_f.htm

Cartographie des ressources côtières

Ce projet, le fruit d'un partenariat entre Pêches et Océans Canada et des organisations communautaires, vise la collecte et la mise en commun de connaissances traditionnelles sur les ressources halieutiques. Dans le seule partie sud du golfe du Saint-Laurent, plus de 1 000 pêcheurs ont partagé leurs connaissances sur la pêche. Cette information a été mise sous format électronique, puis redistribuée à la communauté sous forme de cartes en papier. Bientôt, ces cartes seront affichées sur le Web. Cet outil sert à établir des zones de mise en valeur des ressources, à planifier des études sur les ressources, à déterminer les habitats critiques ou sensibles, à élaborer des plans de conservation et à résoudre des conflits concernant l'utilisation de ressources. Cette information est également utilisée dans l'évaluation des projets qui pourraient avoir des répercussions sur les moyens de subsistance de communautés.

Inventaires des ressources côtières

Plusieurs provinces sont en train de faire l'inventaire de leurs ressources côtières. Au printemps 1996, Terre-Neuve et le Labrador ont amorcé des inventaires exhaustifs, avec l'appui de la communauté, des ressources côtières de leur littoral de 29 000 km. Pour dresser ces inventaires, Pêches et Océans Canada, en collaboration avec des organisations communautaires, a fait appel au savoir écologique traditionnel. L'information sur les ressources halieutiques marines et côtières ainsi que les données sur l'infrastructure, la culture, le tourisme et les activités récréatives est obtenue par des entrevues avec des membres des communautés locales. Cette information est fondée sur les interactions actuelles et passées des communautés avec ces ressources. Comme ces inventaires contiennent des connaissances directes de nombreux intervenants, il s'agit d'outils de gestion intégrée très utiles. À ce jour, 15 projets ont été menés à terme et quatre sont toujours en cours. Ces projets couvrent l'ensemble de la portion insulaire de la province.

La Colombie-Britannique procède actuellement à l'inventaire biophysique de son littoral de 26 000 km. Cet inventaire consiste en une combinaison d'enregistrements vidéo réalisés en hélicoptère, d'échantillonnages sur le terrain, d'information sur la biologie et l'utilisation humaine et de cartes détaillées indiquant les traits de côte. Ces ensembles de données servent également aux projets régionaux, notamment les plans de gestion des terres et des ressources, l'Initiative de l'écosystème du bassin de Géorgie et l'étude de la salmoniculture. Le Nouveau-Brunswick est en train de créer une base de données qui permet de localiser les caractéristiques des côtes, d'autres phénomènes naturels ainsi que les installations connexes bâties (p. ex. brise-lames) dans la zone côtière du Nouveau-Brunswick. De telles initiatives de cartographie côtière fournissent des outils importants dans l'élaboration de stratégies de gestion côtière durable. D'autres données numériques sur des aspects tels que l'hydrographie, les routes, la cartographie foncière, les terres agricoles et forestières, les modèles de terrains, la géomorphologie et les sols peuvent être intégrées pour offrir une mine de renseignements utiles aux fins de planification.

www.gis.luco.gov.bc.ca/mris_resource.htm (anglais seulement)
www.gnb.ca/snb

Inventaires de l'habitat et des contaminants à Terre-Neuve

Pêches et Océans Canada dresse actuellement plusieurs inventaires des habitats et des contaminants de Terre-Neuve :

- *Système de classification des habitats marins* - méthode normalisée de classification et de quantification des habitats marins côtiers, précôtiers et hauturiers qui pourraient être affectés par les pratiques de développement; le système comprend une compilation détaillée des exigences relatives à l'habitat des espèces marines de poissons.
- *Base de données sur la fraye des espèces pêchées dans les eaux de Terre-Neuve* - compilation de données en vue de faire la carte spatiale des zones de fraye vulnérables et des périodes de fraye des espèces pêchées dans les eaux hauturières et côtières de Terre-Neuve.
- *Base de données sur les contaminants marins* - données sur les concentrations de contaminants (p. ex. biphényles polychlorés, métaux et hydrocarbures) dans les sédiments marins de 119 petits ports.
- *Profils des sources de contamination* - base de données électroniques des sources ponctuelles potentielles de contaminants marins qui contient actuellement 355 profils de sources ponctuelles et 200 profils de communautés, y compris des cartes, des photographies, des survols du fonctionnement des sources de pollution et une liste des contaminants potentiels.

D.3 Amélioration des connaissances scientifiques

Fonds de recherche stratégique en sciences environnementales

Géré par Pêches et Océans Canada, ce fonds permet de coordonner et de subventionner les recherches sur la capacité des habitats de maintenir la production de poisson et les répercussions sur les écosystèmes aquatiques des activités telles que la perturbation de l'habitat et l'introduction de contaminants ou d'espèces exotiques. Voici des exemples de recherche :

- les effets des sédiments sur le poisson et l'habitat du poisson;
- le transport de contaminants dans le détroit de Géorgie;
- la réduction du risque d'introduction d'espèces aquatiques exotiques dans les eaux canadiennes par l'eau de ballast des navires;
- le devenir et les effets des dispersants chimiques utilisés pour nettoyer les déversements de pétrole;
- la dispersion des effluents municipaux dans l'estuaire du fleuve Saint-Laurent;
- les répercussions environnementales des contaminants sur le port de Sydney (Nouvelle-Écosse) et les mesures correctives apportées;
- les répercussions biologiques des contaminants présents dans les eaux usées déversées dans le port de Halifax;
- les répercussions des déversements d'eaux usées provenant de petites municipalités rurales de Terre-Neuve;
- la capacité de production de l'habitat de la zostère marine et ses effets sur les poissons marins juvéniles;
- les répercussions de l'exploitation pétrolière sur l'environnement des Bancs de Terre-Neuve.

Initiative de recherche sur les substances toxiques

Lancée en 1998, l'Initiative de recherche sur les substances toxiques, dirigée conjointement par Santé Canada et Environnement Canada, vise à enrichir nos connaissances sur les substances toxiques et leurs répercussions négatives tout en mettant l'accent sur les problèmes émergents qui ne sont pas abordés adéquatement par les recherches actuelles. L'initiative favorise les partenariats de recherche existants et crée de nouvelles alliances entre les chercheurs gouvernementaux et non gouvernementaux d'un bout à l'autre du Canada. Les domaines de recherche prioritaires portent sur les effets cumulatifs, les polluants organiques persistants, les métaux, les perturbateurs endocriniens et la qualité de l'air.

www.hc-sc.gc.ca/ehp/dhm/irst/index.htm

Recherche sur la faune et les oiseaux migrateurs

Environnement Canada mène des recherches sur tous les aspects de la santé de la faune, des effets biochimiques aux effets démographiques ainsi qu'aux répercussions des pertes quantitatives (p. ex. exploitation durable). Dans le cadre du programme, on se penche également sur l'utilisation de certains animaux sauvages comme indicateurs de la qualité d'un écosystème et signes avertisseurs des répercussions potentielles des substances toxiques sur les humains. Le programme vise principalement les oiseaux migrateurs et, à un degré moindre, les amphibiens et les reptiles, certains mammifères (p. ex. ours polaires) et les plantes. La recherche sur les oiseaux migrateurs constitue le fondement scientifique de la conservation des oiseaux migrateurs, de leur habitat et de leurs écosystèmes. D'importantes recherches ont été entreprises sur les espèces côtières (oiseaux marins) et les populations arctiques.

www.cws-scf.ec.gc.ca/nwrc

Regional Association for Research on the Gulf of Maine

Les objectifs fondamentaux de l'Association consistent à promouvoir et à faciliter la mise en œuvre d'un programme cohérent de recherche régionale, à promouvoir la qualité scientifique et à fournir un moyen de communication entre les scientifiques et le grand public. Parmi les membres de l'Association, notons des institutions d'enseignement du Canada et des États-Unis et des gouvernements intéressés par les recherches sur le golfe du Maine et son bassin hydrographique.

www-nml.dartmouth.edu/rargom (anglais seulement)

E MOBILISATION ET ÉDUCATION

E.1 Sensibilisation accrue du public

Centre d'échange d'information du PAN

Le Centre d'échange information du PAN, mis sur pied au printemps 2001, offre l'accès direct à une vaste gamme de ressources et d'expertise concernant le PAN ainsi que des liens vers des groupes communautaires, des scientifiques et le gouvernement. Le centre sert également de centre de liaison au secrétariat du PAN, qui diffuse les dernières nouvelles et des documents au grand public. Pour ceux qui ne connaissent pas le PAN ni les grandes questions concernant l'environnement marin, le Centre

d'échange d'information permet aux gens d'en apprendre davantage par une foire aux questions, un glossaire exhaustif de termes scientifiques et techniques et des ouvrages de référence détaillés. Le Centre d'échange d'information est constamment mis à jour en vue d'offrir les plus récentes informations et de nouvelles options intéressantes.

www.ec.gc.ca/marine/npa-pam.htm

Outil de repérage des activités des programmes sur les océans

Conçu par Pêches et Océans Canada en collaboration avec Ressources naturelles Canada, l'Outil de repérage des activités des programmes sur les océans (ORAPO) est une application Internet interactive destinée à fournir de l'information géographique et d'autres renseignements sur les initiatives de gestion intégrée, les zones de protection marine et les programmes de qualité du milieu marin d'un bout à l'autre du pays et à présenter ces initiatives dans le contexte des caractéristiques et de l'utilisation des océans. Le système vise à accroître la visibilité nationale et internationale des activités des programmes fédéraux sur les océans et à favoriser la participation des communautés côtières, des organisations sociales, culturelles, environnementales et économiques, des groupes autochtones, des gouvernements et d'autres parties intéressées par la gestion efficace des océans.

www.dfo-mpo.gc.ca/canoceans

Réseau canadien d'information sur la biodiversité

Le Réseau canadien d'information sur la biodiversité est la composante canadienne officielle du Centre d'échange de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique. Créé par le Bureau de la Convention sur la biodiversité d'Environnement Canada en collaboration avec des partenaires, le réseau renferme des liens vers de l'information, des publications, des politiques, des services et de nombreux autres sites rattachés à une vaste gamme de secteurs touchant la biodiversité, à savoir la foresterie, l'agriculture, les écosystèmes marins et côtiers, les milieux d'eau douce, le savoir autochtone, etc.

www.cbin.ec.gc.ca/cbin/html/

Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution

Le Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution est une base de données Internet qui offre aux Canadiens l'information dont ils ont besoin pour prévenir la pollution et qui les aide à élaborer des plans de prévention de la pollution.

www3.ec.gc.ca/cppic/index.htm

Passons à l'action : Des choix terre à terre pour un avenir viable

Le site Web « Passons à l'action » offre de l'information, des ressources, des outils et des idées pour aider les Canadiens à jouer un rôle actif dans l'amélioration de la qualité de l'environnement. Il réunit des ressources d'Environnement Canada et de partout au pays afin d'encourager et d'appuyer les interventions environnementales locales, telles que la restauration de bassins hydrographiques, le développement économique durable, l'installation de systèmes de traitement des eaux usées et de fosses septiques

domestiques, le recyclage, l'utilisation de produits préférables sur le plan écologique et la gestion des déchets solides.

www.ec.gc.ca/eco

Gouvernement en direct

Le Gouvernement en direct est le plan du gouvernement du Canada pour faire en sorte qu'il soit d'ici à 2004 le gouvernement le plus branché au monde et le mieux en contact avec ses citoyens, et que les Canadiens puissent avoir accès à toute l'information et à tous les services gouvernementaux en direct. Le Gouvernement en direct aidera les citoyens et les entreprises à trouver ce qu'ils cherchent par des points d'accès à guichet unique où l'information et les services seront regroupés par thème (p. ex. l'environnement) ou par type d'activité (p. ex. services aux personnes âgées) plutôt que par ministère. Au cours des dernières années, on a assisté à de grands progrès et à de nombreuses innovations dans la prestation en direct de services et d'information. L'initiative Gouvernement en direct mise sur ce qui a déjà été accompli pour faire en sorte que le gouvernement travaille constamment avec ses partenaires à la création d'un système de services en direct de renommée mondiale. Par exemple, le site Web de Pêches et Océans Canada comporte une grande section consacrée aux différentes initiatives de gestion des océans.

www.ged-gol.gc.ca/index_f.asp

Rapports sur l'état de l'environnement

Les rapports sur l'état de l'environnement visent à signaler les conditions et les tendances environnementales, leurs causes et leurs conséquences, leurs répercussions sur l'écosystème, la santé humaine et l'économie et les progrès réalisés en ce qui a trait à des problèmes environnementaux précis. Un rapport sur l'état de l'environnement peut être de nature générale et avoir une portée nationale, ou porter sur une question environnementale ou une écozone canadienne précise. Les rapports peuvent être fondés sur des évaluations scientifiques de questions environnementales critiques ou émergentes. Bien que seuls des rapports touchant des questions nationales aient été publiés, des rapports sur l'état de l'environnement concernant une province, un territoire, une région ou une écozone en particulier ont également été préparés. Par exemple, le *State of Environment Reporting Office* de la Colombie-Britannique fournit de l'information rapide, exacte et facile à comprendre sur les conditions et les tendances environnementales afin de favoriser une meilleure prise de décisions. Les rapports sur l'état de l'environnement visent à présenter une analyse complète des conditions et des tendances environnementales; à mesurer nos progrès au chapitre du développement durable; à contribuer à la prise de décisions informées et ouvertes; à sensibiliser le public au sujet de la qualité de l'environnement; à maintenir le droit à l'information du grand public en lui donnant accès à de l'information scientifique sur l'environnement présentée de façon concise et facilement compréhensible.

www.ec.gc.ca/soer-ree/
www.elp.gov.bc.ca/sppl/soerpt/index.html (anglais seulement)

Programmes environnementaux destinés aux jeunes

Tous les paliers gouvernementaux élaborent et mettent à jour des projets et des cours destinés aux jeunes dans les écoles d'un bout à l'autre du Canada. Bon nombre de ces programmes sont préparés en collaboration avec des institutions d'enseignement, des groupes des Premières Nations et des

organisations non gouvernementales. Les programmes ont été créés afin de sensibiliser les jeunes aux écosystèmes des océans, de promouvoir l'intendance de l'environnement, de rédiger des documents scientifiques valables et de cerner des perspectives de carrière. Les activités de ces programmes comprennent des cours à unités, des ateliers et des sites Web interactifs et des projets d'intendance dans les écoles. Voici quelques-uns des principaux programmes éducatifs au pays :

- *Oceans in the Classroom* – Ces projets pilotes de Pêches et Océans Canada comprennent le programme « Oceans Challenge », l'exposé « One Ocean », la trousse « Beach in a Box », le programme « Junior Shorekeepers » et un forum de discussion sur l'océan.

- *Eco Education British Columbia* – Offre des ateliers amusants et interactifs aux jeunes de 4e, 5e et 6e années de la Colombie-Britannique, des ressources d'apprentissage autonome et un site Web éducatif. (*www.bcef.com ecoed* - anglais seulement)

- *Arctic Marine Science Curriculum* – Ce cours, qui visera les étudiants de 10e année du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest, respectera les normes pancanadiennes concernant les programmes d'enseignement et sera dispensé sous la forme d'un cours théorique.

- *Salmonids in the Classroom* – Offre aux enseignants dans les écoles de la Colombie-Britannique et du Yukon des ressources, un programme d'élevage de saumon dans un aquarium et les services de coordonnateurs de l'enseignement visant à appuyer les étudiants et les enseignants. L'un des outils d'apprentissage a récemment été nommé le meilleur parmi 10 outils didactiques de la Colombie-Britannique. (*www-heb.pac.dfo-mpo.gc.ca english community education eduintro.htm* - anglais seulement)

- *Oceans 11* – Offre aux étudiants de 11e année de la Nouvelle-Écosse un cours de science à unités dans lequel on leur présente l'importance de la science, le rôle important que jouent les Canadiens dans la gestion des océans ainsi que des perspectives de carrière.

- *Le Grand Bleu* – Contient du matériel didactique pour les élèves et les enseignants ainsi que des jeux éducatifs pour différents groupes d'âge. Proclamé comme l'une des meilleures ressources éducatives du Web par Study Web® de Lightspan, le Grand Bleu aide les enfants du Canada et du monde entier à comprendre l'importance de nos ressources océaniques.
(*www.dfo-mpo.gc.ca/oceanscanada*)

- *Jardin marin* – L'école Norjoli et les Jardins de Métis ont travaillé avec Pêches et Océans Canada à créer une trousse d'outils en français sur les océans destinée aux enfants de 5 à 12 ans, aux enseignants et aux éducateurs en environnement. La trousse comprend des scénarios d'apprentissage, des activités pédagogiques sur le monde marin, un code d'éthique de conservation du Saint-Laurent, une bibliographie annotée et de nombreux liens vers des sites Web traitant du Saint-Laurent et des océans. Voici les objectifs du Jardin marin : améliorer la compréhension et enrichir les connaissances des jeunes à l'égard des différents aspects du Saint-Laurent; sensibiliser les jeunes à l'importance de protéger le milieu marin, ses organismes vivants et leur habitat; augmenter l'intérêt des jeunes pour les sciences environnementales; mettre au point un produit éducatif en français qui portera sur la conservation du Saint-Laurent et des océans en général. On souhaite offrir ce produit à toutes les écoles primaires par Internet.
(*www.jardinmarin.qc.ca*)

Activités de la Journée des océans

Le 8 juin marque la Journée mondiale des océans. Tous les paliers gouvernementaux du Canada ainsi que des organisations non gouvernementales, des groupes communautaires et des écoles participent à ce jour spécial en organisant des expositions, des jeux interactifs, des projets de nettoyage de plages et de parcs et des promenades d'interprétation. Les trousses éducatives de la Journée des océans, préparées conjointement par des organisations gouvernementales et non gouvernementales et dirigées par la Fédération canadienne de la faune, sont distribuées à plus de 20 000 écoles chaque année.

www.oceansconservation.com/newfrench/htmdocs/oday/oday.htm

Éducation nature

La Fédération canadienne de la faune travaille avec des éducateurs, le gouvernement et d'autres organisations à faire participer davantage les enseignants, les animateurs et les jeunes à l'éducation sur la conservation. Parmi les programmes clés, notons une trousse éducative sur les océans, distribuée à 20 000 écoles chaque année; les programmes de la Journée des océans; le programme École bleue, qui invite les écoles à agir et offre des plaques et des médailles commémoratives pour souligner les projets menés à terme; un programme à venir intitulé Collectivité bleue qui ressemble au programme École bleue, mais qui est destiné aux responsables des collectivités (p. ex. maires) et aux organismes de bienfaisance (p. ex. Scouts Canada). Éducation nature comprend d'autres programmes, notamment Pour mieux connaître les océans, Atout-Faune, Petit poisson deviendra grand et Habitat 2000. À l'échelle nationale, plus de 85 000 éducateurs participent à au moins l'un de ces programmes.

www.educationnature.org/oceans/overview/index.htm

E.2 Mobilisation des collectivités

Programmes des collectivités durables

Les Programmes des collectivités durables visent la coordination et l'amélioration des programmes destinés au grand public et de la prestation des services de tous les gouvernements, l'établissement de nouveaux partenariats et la collaboration avec les citoyens des régions en vue de bâtir des collectivités fortes et durables. Chaque collectivité définit sa propre vision et ses priorités. Parmi les programmes actuels, notons :

- **Programme des collectivités durables** – dirigé par Ressources naturelles Canada, ce programme donne aux communautés autochtones, rurales et nordiques du Canada qui le désirent la capacité de se servir de l'autoroute de l'information. (*www.sustainablecommunities.gc.ca*)

- **Partenariat rural canadien** – dirigé par Agriculture et Agroalimentaire Canada, ce programme représente les intérêts ruraux et coordonne les activités rurales. (*www.rural.gc.ca*)

- **Sustainable Communities Initiative (Nouvelle-Écosse)** – ce programme identifie et aborde les principaux problèmes qui affectent la qualité et la survie à long terme des régions du lac Bras d'Or et d'Annapolis/Fundy. (*www.nsaccess.ns.ca/sci* - anglais seulement)

Shorekeepers' Guide

Le protocole *Shorekeepers' Guide* (Guide du gardien du littoral) vise les non-professionnels qui travaillent à la cartographie ou à l'étude de la zone intertidale. Il sert à recueillir des données qui seront utilisées par des gestionnaires des ressources, des biologistes environnementaux et des chercheurs en sciences marines qui surveillent et évaluent les modifications à long terme du milieu marin. Le *Shorekeepers' Guide* compte trois modules, qui expliquent comment préparer et mener une étude, et comment organiser et entrer ses données dans la base de données *Shorekeepers'*. Le troisième module contient un programme de cours qui aide à préparer une formation destinée aux bénévoles, qui leur explique comment mener une étude et gérer et transmettre leurs données.

www.pac.dfo-mpo.gc.ca/sci/protocol/shorekeepers/ (anglais seulement)

Programme de conservation et d'intendance de l'habitat en Colombie-Britannique

Ce programme, dirigé par Pêches et Océans Canada, vise l'établissement de partenariats et l'augmentation de la capacité des communautés à protéger les ressources en habitat du poisson de la Colombie-Britannique. Les coordonnateurs et les auxiliaires de l'intendance qui veillent sur les habitats fournissent des conseils aux citoyens qui risquent de nuire au poisson ou à son habitat par l'utilisation qu'ils font des terres et de l'eau. Le programme possède un site Web complet qui offre de l'information sur les programmes d'intendance, d'éducation et de formation et sur les communications.

www.dfo-mpo.gc.ca/habitat/home_f.htm

Observatoire du Saint-Laurent

Les principaux objectifs de l'observatoire du Saint-Laurent consistent à optimiser l'échange de données sur l'écosystème du Saint-Laurent parmi la communauté scientifique et la transmission de ces connaissances au grand public par un portail Internet. Le site Web de l'observatoire contient également un répertoire des ressources Internet connexes, des publications en ligne, une bibliographie thématique, une bibliographie illustrée et des produits à valeur ajoutée tels que des images satellites, des animations représentant le mouvement de l'eau et des cartes tridimensionnelles des fonds marins.

www.osl.gc.ca

Coalition pour l'application du Programme d'action mondial dans le golfe du Maine

Formée en 1997, cette coalition est constituée de représentants de groupes d'action environnementale et communautaire, d'institutions de recherche et d'enseignement, du secteur privé, du gouvernement et de communautés autochtones du Canada et des États-Unis. Elle appuie la mise en œuvre du PAM en cernant les priorités d'action concernant les activités terrestres qui contribuent à la détérioration des habitats marins de l'écosystème du golfe du Maine. La coalition intervient, ou encourage les interventions, en vue de réduire les répercussions négatives sur l'écosystème. Elle compte se concentrer sur l'établissement de cibles et d'objectifs de gestion, le passage à l'action et la désignation de critères d'évaluation des réalisations et de l'efficacité.

www.cec.org/statepage/ (anglais seulement)

Ménage ton rivage

Ce projet offre une trousse autonome aux communautés côtières en vue de les aider à organiser un nettoyage des plages dans le Canada atlantique. Ménage ton rivage a été adapté selon les besoins de la région du Saint-Laurent et du Québec méridional. La trousse renferme également quelques outils publicitaires pour aider les bénévoles à promouvoir l'activité et à attirer l'attention des médias. Entre septembre et novembre 2000, plus de 1 000 Néo-Brunswickois ont travaillé à recueillir 1 300 sacs d'ordures (pesant en tout environ 5 tonnes) sur plus de 100 km du littoral du Nouveau-Brunswick.

www.mar.dfo-mpo.gc.ca/science/OceansAct/beachsweeps/index-f.html

Programme Extension et partenariats du Nouveau-Brunswick

En vertu du programme Extension et partenariats, le ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick fournit des ressources et des conseils aux groupes communautaires de protection des bassins hydrographiques qui travaillent à la planification stratégique et aux initiatives subséquentes de mise en application dans l'ensemble de la province. Le programme est fondé sur l'approche de gestion par bassin hydrographique. Son principal élément est la classification des bassins hydrographiques. Les services à la communauté comprennent la collecte, l'analyse et l'interprétation des échantillons d'eau provenant de milieux d'eau douce, d'estuaires et de milieux marins. L'information recueillie sert à établir un modèle de classification des bassins hydrographiques qui pourra être utilisé comme outil de planification de l'utilisation des eaux et des terres. Les groupes communautaires de protection des bassins hydrographiques sont appuyés par le Fonds en fiducie pour l'environnement du Nouveau-Brunswick.

www.gnb.ca/elg-egl/

Fonds en fiducie pour l'environnement du Nouveau-Brunswick

La province du Nouveau-Brunswick gère un Fonds en fiducie pour l'environnement qui est alimenté par des contributions venant de consignes sur le retour d'emballages de contenants de boisson. Ce fonds appuie de nombreuses initiatives communautaires de gestion de l'environnement partout dans la province. Le programme Extension et partenariats est l'une des initiatives communautaires de gestion des bassins hydrographiques qui a reçu un important financement du fonds. En 2000-2001, le Fonds en fiducie pour l'environnement a versé environ 2,4 millions de dollars à des initiatives de gestion de l'environnement, qui vont de la planification stratégique de bassin hydrographique à des interventions précises.

www.gnb.ca/elg-egl/

Clean Nova Scotia

Clean Nova Scotia est une organisation éducative sans but lucratif qui travaille avec les Néo-Écossais pour les aider à comprendre l'importance de la responsabilité environnementale et leur donner les moyens nécessaires pour prendre de bonnes décisions sur le plan écologique. *Clean Nova Scotia*, qui possède un site Web exhaustif, dispense des programmes environnementaux à la largeur de la province. Voici ses principales réalisations : le bulletin d'information *Planet Action Club for Kids*, le programme de nettoyage *Great Nova Scotia Pick-Me-Up* et un centre de réduction des déchets.

www.clean.ns.ca/home.html (anglais seulement)

Ocean Net

Ocean Net est une nouvelle organisation populaire active fondée à Terre-Neuve et au Labrador. Son principal mandat est de contribuer à arrêter la pollution des océans du monde et la destruction inacceptable de la vie marine par des filets « fantômes » perdus. *Ocean Net* a établi des partenariats avec des clubs de plongée, des écoles, des pêcheurs, des organisations communautaires, des organismes gouvernementaux et des groupes environnementaux pour lancer une série d'initiatives environnementales qui comprennent : des programmes visant à localiser et à retirer les filets de pêche (fantômes) perdus; le programme de nettoyage *Adopt-a-Beach* destiné aux écoles et aux communautés et le programme *Trash Ashore* destiné aux personnes qui pratiquent la pêche récréative ou la navigation de plaisance.

www.oceannet.com (anglais seulement)

F LOIS, RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

F.1 Lois fédérales

Dans l'administration fédérale, Pêches et Océans Canada est le principal ministère fédéral à s'occuper des océans. Il est responsable de la pêche, de la conservation de l'habitat du poisson, de la sécurité maritime, de la gestion des océans et de l'aquaculture. Environnement Canada joue également un rôle important en raison de sa responsabilité d'assurer la protection et la conservation de l'environnement. Au moins deux douzaines d'autres ministères fédéraux participent à la gestion du milieu marin du Canada par leurs politiques et leurs lois. Les sections ci-dessous décrivent les outils juridiques et politiques du gouvernement fédéral concernant la gestion du milieu marin. Les lois et les règlements peuvent être consultés sur Internet à l'adresse suivante : *laws.justice.gc.ca/fr/index.html*.

Loi sur les océans

La *Loi sur les océans*, en vigueur depuis 1997, précise les droits et les responsabilités du Canada à l'égard de ses océans et de ses ressources océaniques. Le Canada a été le premier pays au monde à promulguer une loi exhaustive qui oblige son gouvernement à travailler avec les intervenants du milieu pour conserver, protéger et développer ses ressources océaniques. La *Loi sur les océans* engage le gouvernement fédéral à élaborer, en collaboration avec tous les intervenants des milieux côtiers et marins, une stratégie exhaustive de gestion des océans du Canada. Cette stratégie doit être fondée sur les principes du développement durable, de la gestion intégrée et de l'approche prudente.

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)

La nouvelle version de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999), ou LCPE, porte sur la prévention de la pollution et la protection de l'environnement et de la santé humaine en vue de contribuer au développement durable. Elle contient de nouvelles dispositions concernant la prévention de la pollution, les enquêtes et les analyses visant une substance donnée, la biotechnologie, les combustibles, la pollution de l'atmosphère et de l'eau à l'échelle internationale, les gaz d'échappement des moteurs, les substances nutritives, les urgences environnementales, les activités du gouvernement, les terres domaniales et autochtones, l'élimination en mer des déchets et autres matières, l'importation et l'exportation des déchets. Selon un nouvel article de la LCPE, le ministre de l'Environnement peut, après avoir consulté les autres ministres touchés, fixer des objectifs écologiques et diffuser des lignes

directrices et des codes de pratique pour prévenir et réduire la pollution marine due à des sources terrestres.

Loi canadienne sur l'évaluation environnementale

La *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, en vigueur depuis janvier 1995, a fait l'objet d'un examen quinquennal en 2000-2001. Pour les décideurs fédéraux, cette loi est un outil qui permet d'établir un processus ouvert et équilibré d'évaluation des répercussions environnementales des projets qui nécessitent une intervention ou une approbation du gouvernement fédéral. La loi fait en sorte que les répercussions environnementales des projets sont prises en considération aussitôt que possible dans le processus de planification.

Loi sur les pêches

La *Loi sur les pêches* contient des dispositions relatives à la protection de l'habitat qui interdisent tout projet ou activité nuisible au poisson ou à l'habitat du poisson, à moins qu'il ne soit approuvé par le Ministre. Ces dispositions sont administrées par Pêches et Océans Canada. Les dispositions relatives à la prévention de la pollution, qui sont, quant à elles, administrées par Environnement Canada, interdisent le déversement de substances nocives dans les eaux, à moins qu'il ne soit autorisé en vertu d'un règlement pris en application de la *Loi sur les pêches* ou d'une autre loi fédérale. Les règlements d'application de la *Loi sur les pêches* abordent certains types de substances (p. ex. effluents des fabriques de pâtes et papiers ou des mines de métaux).

Politique de gestion de l'habitat du poisson

La Politique de gestion de l'habitat du poisson du gouvernement du Canada énonce des directives facilitant l'interprétation des vastes pouvoirs visant la protection de l'habitat du poisson qui sont conférés par la *Loi sur les pêches*. L'objectif général de la politique est de produire un « gain net de la capacité de production naturelle des habitats des ressources halieutiques du pays au profit des générations actuelles et futures de Canadiens » au moyen de trois objectifs secondaires : la conservation de la capacité de production actuelle, la reconstitution des habitats détériorés et l'aménagement de l'habitat du poisson. L'objectif de conservation est appuyé par le principe directeur d'aucune perte nette, ce qui permet d'équilibrer les pertes d'habitat inévitables par les restaurations d'habitat, au cas par cas, afin de prévenir toute autre diminution des ressources halieutiques du Canada qui serait causée par la perte ou la détérioration d'un habitat. La politique met l'accent sur l'importance d'une planification intégrée, qui garantit que les plans relatifs à l'habitat du poisson sont mis en œuvre en tenant compte des demandes actuelles et futures des autres utilisateurs des ressources naturelles. Elle reconnaît également que d'autres secteurs de l'économie peuvent avoir des besoins légitimes de ressources en eau et favorise une planification intégrée pour assurer la protection de l'habitat du poisson tout en autorisant d'autres usages.

www.dfo-mpo.gc.ca/habitat/Policy/french/index_f.htm

F.2 Région du Pacifique

La province de la Colombie-Britannique est propriétaire des fonds marins sur une vaste étendue d'eaux côtières. C'est le ministère de la protection de l'eau, des terres et de l'air qui est chargé de la gestion, de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, y compris la protection et la conservation des ressources fauniques, hydriques, terrestres et atmosphériques, ainsi que de la gestion des réserves

écologiques. Le *Land-Use Coordination Office* fournit des services de planification et des conseils sur les initiatives d'utilisation des terres (p. ex. objectifs concernant l'utilisation des terres des zones côtières, programme d'inventaire des ressources côtières); des services de planification de la gestion des terres et des ressources; des zones de protection marine. Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des pêches est également partiellement responsable des océans, des pêches et de l'aquaculture. D'autres ministères traitent des affaires autochtones, de l'industrie et des ressources naturelles. Les sections ci-dessous décrivent les principaux outils juridiques et politiques utilisés pour gérer les milieux marins et d'eau douce en Colombie-Britannique.

Lois de la Colombie-Britannique

Les lois et les règlements de la Colombie-Britannique peuvent être consultés sur Internet à l'adresse suivante : *www.qp.gov.bc.ca/statreg*.

Fish Protection Act

La *Fish Protection Act* vise quatre grands objectifs : s'assurer qu'il y a suffisamment d'eau pour le poisson; protéger et restaurer l'habitat du poisson; améliorer la protection et la mise en valeur de l'écosystème des rives des cours d'eau; augmenter les pouvoirs du gouvernement local en matière de planification environnementale.

Waste Management Act

La *Waste Management Act* interdit tout déversement non expressément autorisé de déchets dans la province, y compris les déversements dans le milieu marin. Cette loi traite également de la prévention de la pollution et de la gestion des ressources côtières. Plus de 30 règlements ont été promulgués en vertu de la loi. Voici les règlements qui s'appliquent aux activités pouvant comprendre un déversement dans le milieu marin : le *Pulp Mill and Pulp and Paper Mill Liquid Effluent Control Regulation*; le *Waste Management Act Municipal Sewage Regulation*, qui régit les déversements dans les milieux marins et d'eau douce; l'*Antisapstain Chemical Waste Control Regulation*, qui traite des produits chimiques utilisés pour prévenir les taches de sève qui déparent le bois; l'*Aquaculture Waste Control Regulation*, qui expose les mesures nécessaires pour exécuter ce type d'activité dans les eaux à marée de la Colombie-Britannique.

Wildlife Act

La *Wildlife Act* couvre la conservation et la gestion du poisson de pêche récréative, des oiseaux et de l'habitat du poisson, des mammifères marins et des oiseaux. La loi protège également les habitats essentiels des zones intertidales et des zones sèches adjacentes.

Ecological Reserve Act

Cette loi vise à réserver à des fins écologiques les terres domaniales, notamment les zones qui se prêtent bien à la recherche scientifique et à l'éducation associées aux études sur la productivité et les autres aspects du milieu naturel; les zones qui représentent bien les écosystèmes naturels de la Colombie-Britannique; les zones qui constituent des exemples d'écosystèmes modifiés par l'humain et qui permettent d'étudier le rétablissement d'un écosystème naturel; les zones où des espèces végétales ou animales indigènes sont rares ou menacées d'extinction et peuvent être protégées; les zones qui contiennent des exemples uniques et rares de phénomènes botaniques, zoologiques ou géologiques.

F.3 Région de l'Arctique

Le gouvernement fédéral gère la plupart des terres des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut et du Yukon, à l'exception des terres cédées aux gouvernements de ces territoires ou à des peuples autochtones par des accords sur des revendications territoriales. Au gouvernement fédéral, Affaires indiennes et du Nord Canada a compétence sur la plupart des questions, sauf celles qui relèvent d'un autre ministère ou organisme en vertu d'une loi. Certaines compétences législatives ont été déléguées aux gouvernements territoriaux par des lois et des ententes administratives. Les accords sur les revendications territoriales dans le Nord établissent diverses classes de propriété foncière. Ce qui intéresse particulièrement le PAN, c'est que ces ententes prévoient la création d'offices de cogestion des ressources qui peuvent participer à la gestion des terres et des eaux. Les lois et les règlements peuvent être consultés sur Internet :

- Gouvernement du Canada : *lois.justice.gc.ca/fr/index.html*
- Territoires du Nord-Ouest : *www.assembly.gov.nt.ca/Legislation/index.html*
- Yukon : *www.lex-yk.ca/index_fr.html*
- Nunavut : *www.assembly.nu.ca/* (en anglais et en inuktitut)

Lois fédérales

Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques

Cette loi fédérale vise la prévention de la pollution des eaux arctiques en réglementant les déversements de déchets provenant d'activités maritimes ou terrestres, y compris les installations côtières. Les déversements de déchets doivent être autorisés par la réglementation. Un régime de responsabilité et de dédommagements couvre les dommages réels et les coûts de nettoyage découlant de déversements non autorisés. La loi couvre la plupart des activités dans un rayon de 100 milles marins. Elle s'applique toutefois à toutes les zones maritimes du Canada en ce qui a trait aux activités d'exploration, de développement ou d'exploitation des ressources des fonds marins.

Loi sur les opérations pétrolières au Canada

Cette loi réglemente l'exploration, le développement et la production des ressources en pétrole et en gaz afin de favoriser la sécurité, la protection de l'environnement et la conservation des ressources. Elle prévoit un régime de responsabilité et de dédommagements concernant les déversements non autorisés. Ce régime couvre les dommages, les coûts de nettoyage et les pertes de revenus. Les règlements apparentés à la loi portent sur des activités précises telles que la prévention de la pollution, la planification d'urgence et l'élimination des déchets.

Loi sur les immeubles fédéraux

Cette loi fédérale régit la cession de terres domaniales qui ne sont pas déjà visées par la loi. Dans l'Arctique, cette loi sert à octroyer des droits fonciers sur les fonds marins par des mécanismes tels que des permis de dragage et des baux de location de fonds marins concernant les îles artificielles. L'octroi de ces droits peut être sujet à des conditions environnementales.

Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie

Cette loi a établi un nouveau système coordonné de gestion des ressources afin de réglementer l'utilisation des terres et de l'eau dans la vallée du Mackenzie, qui consiste en l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest à l'exception de la région désignée des Inuvialuit. La loi permet aux Autochtones de jouer un plus grand rôle en leur assurant une représentation dans les institutions gouvernementales qui traitent de la planification de l'utilisation des terres, des évaluations environnementales et de la réglementation de l'utilisation des terres et de l'eau. La loi prévoit également la surveillance des effets cumulatifs sur l'environnement et des vérifications environnementales périodiques et indépendantes.

Loi concernant l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut

Cette loi a mis en vigueur l'accord sur les revendications territoriales entre le gouvernement du Canada et les Inuit de l'Arctique de l'Est. Cet accord prévoit la cession aux Inuit de certaines terres et définit les droits des Inuit concernant l'utilisation d'autres terres et ressources, particulièrement en ce qui a trait à l'exploitation des ressources fauniques. On a établi des instances décisionnelles conjointes qui s'occupent de l'utilisation, de la gestion et de la conservation des terres, de l'eau et des ressources, y compris du milieu hauturier. Un régime de responsabilité et de dédommagements indemnise les Inuit pour les pertes de revenus tirés de l'exploitation des ressources fauniques causées par les activités de développement.

Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique

Cette loi a mis en vigueur l'accord sur les revendications territoriales entre le gouvernement du Canada et les Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique. Selon cet accord, les Inuvialuit acquièrent certaines terres et des droits précis sur d'autres terres dans la région désignée. Les Inuvialuit reçoivent des droits exclusifs d'exploitation des ressources fauniques sur certaines terres et des droits préférentiels concernant l'exploitation de subsistance. Un régime de responsabilité et de dédommagements indemnise les Inuvialuit pour les pertes de récoltes et les coûts des mesures de réparation ou d'atténuation des répercussions sur l'habitat nécessaires en raison des activités de développement. L'accord stipule que des organes conjoints gouvernement/Inuvialuit doivent assurer la protection et la conservation de la faune, de l'environnement et de la productivité biologique de l'Arctique.

Lois sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon

Ces lois fédérales réglementent l'utilisation des eaux intérieures des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon et les déversements de déchets dans ces eaux. Elles assurent également la conservation, le développement et l'utilisation des ressources en eau de manière à permettre à tous les Canadiens et, en particulier aux habitants de ces territoires, d'en tirer le plus d'avantages possibles. Les lois prévoient la création d'offices des eaux. Elles définissent également leur raison d'être et leurs pouvoirs, et elles décrivent le processus d'octroi de permis d'exploitation des ressources en eau, y compris des audiences publiques.

Loi sur les terres territoriales

Cette loi porte sur l'autorisation et la réglementation de la vente, de la location ou de toute autre cession de terres domaniales du Nord qui relèvent d'Affaires indiennes et du Nord Canada. Les règlements d'application couvrent les activités d'utilisation des terres en général, en particulier l'exploitation minière,

l'exploitation de carrières et le dragage. Bien que la loi ne s'applique qu'aux activités terrestres, elle peut servir à réglementer certaines activités côtières qui peuvent avoir des répercussions sur le milieu marin.

Lois territoriales

Lois sur la protection de l'environnement des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut

Ces lois donnent aux gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut le pouvoir de réglementer les déversements de polluants de sources ponctuelles et non ponctuelles dans le milieu naturel. Elles permettent l'élaboration de règlements, de normes et de lignes directrices concernant la conservation, la protection et la mise en valeur de l'environnement. Le PAN est directement concerné par la promulgation aux Territoires du Nord-Ouest d'un règlement portant sur la préparation et les interventions en cas de déversement ainsi que par les lignes directrices et les normes traitant des déchets industriels et dangereux et du nettoyage des sites contaminés.

Loi sur l'environnement du Yukon

Cette loi donne au gouvernement du Yukon un cadre de référence concernant la protection de l'environnement. Elle établit les droits de tous les citoyens et les responsabilités du gouvernement du Yukon à l'égard de l'environnement. Du point de vue du PAN, la loi donne l'autorité de réglementer les projets de développement, la gestion des déchets, la production de contaminants, les substances dangereuses, les pesticides et les déversements. La loi s'applique dans tout le Yukon sauf si elle entre en conflit avec une loi fédérale, un accord sur des revendications territoriales ou une entente d'autonomie gouvernementale.

F.4 Région du Québec méridional/Saint-Laurent

Bon nombre de lois, de règlements, de politiques et de programmes ont déjà été mis en œuvre, tant au provincial qu'au fédéral, pour atteindre les buts et les objectifs du PAN, qui consistent à réduire ou à éliminer les sources terrestres de contamination. Les mesures du gouvernement du Québec portent principalement sur les eaux usées municipales, industrielles et agricoles, les émissions dans l'atmosphère, l'utilisation de pesticides et l'élimination des déchets solides, de la neige et des déchets dangereux.

Lois du Québec

Les lois et les règlements du Québec peuvent être consultés sur Internet à l'adresse suivante : *www.lois.gouv.qc.ca*.

F.5 Région de l'Atlantique

Lois du Nouveau-Brunswick

Les lois et les règlements du Nouveau-Brunswick peuvent être consultés sur Internet à l'adresse suivante : *www.gnb.ca/justice/asrlstf.htm*.

Loi sur l'assainissement de l'eau

La *Loi sur l'assainissement de l'eau* vise à protéger les eaux souterraines et de surface contre la contamination potentielle par des produits chimiques, des engrais, des activités de construction ou des animaux d'élevage. Les dispositions de la loi permettent au gouvernement de réglementer les types d'activités sur des parcelles de terre importantes et, du même coup, la quantité de déchets produits. Plusieurs règlements sont issus de la *Loi sur l'assainissement de l'eau*, à savoir : le *Règlement sur les droits relatifs aux agréments industriels*, le *Règlement sur l'eau potable*, le *Règlement sur les puits d'eau*, le *Règlement relatif à l'exemption en matière de secteurs protégés* et un *Règlement d'appel*.

Loi sur l'assainissement de l'environnement

La *Loi sur l'assainissement de l'environnement* permet au Ministre de limiter ou de réduire la quantité de contaminants ou de déchets rejetés dans l'environnement durant une période donnée. Cette loi permet au gouvernement d'éliminer le rejet de déchets, de modifier la façon dont ils sont rejetés ou les pratiques de rejet et de lancer des initiatives de nettoyage. La loi fait en sorte que personne ne peut rejeter un contaminant s'il risque d'affecter la qualité naturelle, physique, chimique ou biologique de l'environnement, s'il présente un danger pour la santé ou la sécurité de l'humain ou des animaux ou s'il risque d'endommager des biens ou des végétaux. Comme la *Loi sur l'assainissement de l'eau*, la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* comporte plusieurs règlements apparentés : le *Règlement sur les études d'impact sur l'environnement*, le *Règlement sur la qualité de l'eau*, le *Règlement sur le stockage et la manutention des produits pétroliers*, le *Règlement établissant la Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick*, le *Règlement sur les commissions régionales de gestion des matières usées solides* et un *Règlement d'appel*.

Loi sur l'urbanisme

La *Loi sur l'urbanisme*, administrée par le ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux, fournit un cadre de référence pour le contenu, l'adoption, la modification et l'annulation de plans communautaires d'utilisation des terres et les outils de mise en œuvre connexes. La loi facilite le développement environnemental, économique, social et physique des communautés, fournit un cadre de référence pour la prestation de services d'utilisation des terres et de planification communautaire, définit les règles concernant l'administration de la planification dans la province, prévoit la création d'une Commission provinciale d'appel en matière d'urbanisme et fournit des conseils et des normes concernant le développement ordonné, l'utilisation, le transfert, le morcellement et la gestion des terres.

Lois de Terre-Neuve

L'*Environment Act* de Terre-Neuve et du Labrador est le principal outil législatif de la province concernant la protection de l'environnement. Elle comprend des réglements qui régissent l'entreposage et la manipulation de l'essence et des produits semblables, la pollution atmosphérique et le contrôle des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. En outre, les règlements concernant l'eau et les eaux usées stipulent qu'une autorisation écrite préalable est nécessaire avant de construire de nouveaux réseaux d'égouts et limitent la concentration permise de certains polluants courants.

Parmi les autres lois provinciales de protection de l'environnement, notons l'*Environmental Assessment Act*, qui prévoit que tout projet pouvant avoir des répercussions sur l'environnement doit être examiné par le Ministère, la *Pesticides Control Act*, la *Waste Management Act* et la *Waste Material Disposal Act*, qui porte sur l'entreposage des déchets contenant des BPC et les zones d'élimination des déchets.

Les lois et les règlements de Terre-Neuve peuvent être consultés sur Internet à l'adresse suivante : *www.gov.nf.ca/hoa/sr/* (anglais seulement).

Lois de l'Île-du-Prince-Édouard

Les lois et les règlements de l'Île-du-Prince-Édouard peuvent être consultés sur Internet à l'adresse suivante : *www.gov.pe.ca/law/index.php3* (anglais seulement).

Environmental Protection Act

Parmi les principaux éléments de l'*Environmental Protection Act*, notons la protection des cours d'eau, des terres humides et des dunes sableuses et l'exigence stipulant que tout développement considéré doit faire l'objet d'un rapport sur les effets environnementaux. Selon les plus récentes dispositions de la loi, il faut prévoir des zones tampons le long des terres humides et de tous les cours d'eau. La réglementation issue de l'*Environmental Protection Act* de l'Île-du-Prince-Édouard comprennent les *Sewage Disposal Regulations*, ainsi que des lignes directrices, portant notamment sur la production de pommes de terre (*Soil Conservation for Potato Production*) et sur les déchets agricoles (*Agricultural Waste Management*).

Planning Act

Bien que l'objectif principal de la *Planning Act* consiste en une planification générale à l'échelle de l'Île-du-Prince-Édouard, elle assure également la protection des cours d'eau et des zones côtières. En raison du taux d'érosion naturelle qui s'exerce autour de l'Île-du-Prince-Édouard, on a établi des marges de recul concernant les propriétés et les immeubles situés près de rivages ou d'estuaires. La province a modifié ses dispositions relatives aux marges de recul concernant des éléments naturels tels que les cours d'eau, les terres humides et les dunes sableuses, de manière à ce qu'elles s'appliquent à toute la province.

Lois de la Nouvelle-Écosse

Les lois et les règlements de la Nouvelle-Écosse peuvent être consultés sur Internet à l'adresse suivante : *www.gov.ns.ca/enla/pubs/legislat.htm* (anglais seulement).

Environment Act

L'*Environment Act*, une loi exhaustive, a été promulguée en 1995 pour regrouper 16 textes de loi couvrant la plupart des aspects de la protection environnementale qui relèvent de la province de Nouvelle-Écosse. Le principe de « prévention de la pollution », l'un des éléments essentiels du PAN, est parmi les principes mis en valeur par la loi.

Fisheries and Coastal Resources Act

La *Fisheries and Coastal Resources Act* de Nouvelle-Écosse est une loi exhaustive promulguée en 1996 pour regrouper plusieurs textes de loi portant sur des aspects du milieu marin qui relèvent de la province de Nouvelle-Écosse. L'un des principaux concepts du PAN, la gestion intégrée des zones côtières, est mise de l'avant dans la loi, comme en témoigne la participation de la communauté à la gestion des ressources côtières.

INDEX DES INITIATIVES

Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques A-5
Accord sur le nettoyage de la mine Britannia en Colombie-Britannique A-17
Activités de la Journée des océans A-31
Aires marines de conservation A-19
Approche de collaboration pour la durabilité en Nouvelle-Écosse A-4
Arctic Marine Science Curriculum A-31
Association Zone côtière Canada A-15
Baie Cascapédia – initiative de gestion intégrée A-10
Baie Clayoquot – réserve de la biosphère de l'UNESCO – initiative de gestion intégrée A-10
Baie de Fundy – initiative de gestion intégrée A-9
Baie d'Hudson – initiative de gestion intégrée A-9
Cartographie des ressources côtières A-25
Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution A-28
Centre de la côte de la Colombie-Britannique – initiative de gestion intégrée A-9
Centre d'échange d'information du PAN A-27
Clean Nova Scotia A-33
Coalition pour la viabilité du sud du golfe du Saint-Laurent A-14
Coalition pour l'application du Programme d'action mondiale dans le golfe du Maine A-32
Comité consultatif de l'information sur les zones côtières de l'Atlantique A-15
Comité consultatif du PAN A-1
Conseil canadien des ministres de l'Environnement A-1
Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture A-2
Conseil consultatif du ministre sur les océans A-1
Conseil de l'Arctique A-3
Conseil du bassin du Fraser A-13
Conseil du bassin du Mackenzie A-2
Conseil du golfe du Maine sur le milieu marin A-4
Conseils de cogestion des régions du Nord A-3
Conservation de la flore et de la faune arctiques A-17
Côte nord du Saint-Laurent – initiative de gestion intégrée A-10
Côte ouest de l'île de Vancouver – initiative de gestion intégrée A-9
Eco Education British Columbia A-30
Ecological Reserve Act (C.-B.) A-36
Éducation nature A-31
Effluents des eaux usées municipales A-6
Environment Act (N.-É.) A-41
Environmental Protection Act (Î.-P.-É.) A-41
Est du plateau Néo-Écossais – initiative de gestion intégrée A-9
Estuaire du lac Bras d'Or – initiative de gestion intégrée A-10
Évaluation du milieu marin du Saint-Laurent A-22
Fédération d'agriculture du Nouveau-Brunswick A-8
Fish Protection Act (C.-B.) A-36
Fisheries and Coastal Resources Act (N.-É.) A-41
Fonds de recherche stratégique en sciences environnementales A-26
Fonds en fiducie pour l'environnement du Nouveau-Brunswick A-33
Fonds verts municipaux A-6
Gestion intégrée des activités en milieu côtier et marin A-8
Gouvernement en direct A-29
Grand Bleu, Le A-30
Groupe de travail de Puget Sound–Bassin de Géorgie A-2
Groupe de travail sur la protection du milieu marin arctique A-5
Îles de la Madeleine – initiative de gestion intégrée A-10
Infrastructures Canada A-5
Initiative de l'écosystème du bassin de Géorgie A-11
Initiative des écosystèmes des rivières du Nord A-11
Initiative des écosystèmes nordiques A-11
Initiative de recherche sur les substances toxiques A-27

Initiatives axées sur l'écosystème....A-11
Inventaire national des rejets de polluants....A-22
Inventaires de l'habitat et des contaminants à Terre-Neuve....A-26
Inventaires des ressources côtières....A-25
Jardin marin....A-30
Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)....A-34
Loi canadienne sur l'évaluation environnementale....A-35
Loi concernant l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut....A-38
Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie....A-38
Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques....A-37
Loi sur l'assainissement de l'eau (N.-B.)....A-40
Loi sur l'assainissement de l'environnement (N.-B.)....A-40
Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique....A-38
Loi sur l'environnement du Yukon....A-39
Loi sur les immeubles fédéraux....A-37
Loi sur les océans....A-34
Loi sur les opérations pétrolières au Canada....A-37
Loi sur les pêches....A-35
Loi sur les terres territoriales....A-38
Loi sur l'urbanisme (N.-B.)....A-40
Lois de la Colombie-Britannique....A-36
Lois de la Nouvelle-Écosse....A-41
Lois de l'Île-du-Prince-Édouard....A-41
Lois de Terre-Neuve....A-40
Lois du Nouveau-Brunswick....A-39
Lois du Québec....A-39
Lois fédérales....A-34, A-37
Lois sur la protection de l'environnement des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut....A-39
Lois sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon....A-38
Lois territoriales....A-39
Marine Debris Surveillance Program....A-6
Ménage ton rivage....A-33
Mer de Beaufort – initiative de gestion intégrée....A-9
Observatoire du Saint-Laurent....A-32
Ocean Net....A-34
Oceans 11....A-30
Oceans in the Classroom....A-30
Outil de repérage des activités des programmes sur les océans....A-28
Outils d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures....A-7
Partenariat pour l'écosystème de la baie de Fundy....A-15
Partenariat rural canadien....A-31
Passons à l'action : Des choix terre à terre pour un avenir viable....A-28
Plan d'action du Fraser....A-14
Plan d'action Grands Lacs 2020....A-11
Plan d'action régional visant le mercure....A-5
Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000....A-11
Plan d'assainissement du littoral atlantique....A-11
Plan de gestion de l'estuaire du Fraser et Programme d'action environnementale du bras de mer Burrard....A-13
Plan de surveillance de l'environnement pour le golfe du Maine....A-24
Planning Act (Î.-P.-É.)....A-41
Plans de gestion des déchets dans le Canada atlantique....A-7
Politique de gestion de l'habitat du poisson....A-16, A-35
Programme d'action régional pour la protection du milieu marin arctique....A-3
Programme d'amélioration de l'habitat de la faune de l'Île-du-Prince-Édouard....A-18
Programme d'assainissement du littoral atlantique....A-12
Programme de conservation des ressources agricoles et environnementales de l'Île-du-Prince-Édouard....A-18
Programme de conservation et d'intendance de l'habitat en Colombie-Britannique....A-32
Programme de gestion des sites contaminés du Nord....A-17
Programme de la qualité du milieu marin....A-21
Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord....A-23
Programme de restauration de l'habitat et de mise en valeur du saumon....A-15
Programme de restauration des bassins hydrographiques de la Colombie-Britannique....A-16
Programme de salubrité des mollusques....A-23

Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique A-24
Programme de surveillance Tariuq A-21
Programme des collectivités durables A-31
Programme des ports pour petits bateaux A-13
Programme Extension et partenariats du Nouveau-Brunswick A-33
Programme national de gestion de l'habitat du poisson A-16
Programmes des collectivités durables A-31
Programmes environnementaux destinés aux jeunes A-29
Protection des cours d'eau sensibles de la Colombie-Britannique A-16
Protocoles sur les polluants organiques persistants et les métaux lourds A-4
Rapports sur l'état de l'environnement A-29
Recherche sur la faune et les oiseaux migrateurs A-27
Regional Association for Research on the Gulf of Maine A-27
Répercussions des rejets d'eaux usées sur le milieu marin de Terre-Neuve A-22
Réseau canadien d'information sur la biodiversité A-28
Réseau de forêts modèles A-7
Réseau d'évaluation et de surveillance écologiques A-22
Réserves de l'homme et de la biosphère A-20
Réserves nationales de faune et refuges d'oiseaux migrateurs A-20
Saint-Laurent Vision 2000 ..... A-12
Salmonids in the Classrom A-30
Shorekeepers' Guide A-32
Stratégie des zones protégées du Nouveau-Brunswick A-21
Stratégie des zones protégées dans les Territoires du Nord-Ouest A-20
Stratégie régionale de croissance de la Colombie-Britannique A-13
Stratégie sur les océans du Canada A-8
Stratégies fédérales de développement durable A-12
Sud du golfe du Saint-Laurent – initiative de gestion intégrée A-10
Surveillance de la qualité de l'eau A-23
Sustainable Communities Initiative (Nouvelle-Écosse) A-31
Système national d'information sur les contaminants A-24
Waste Management Act (C.-B.) A-36
Wildlife Act (C.-B.) A-36
Zones de protection marine A-18
Zones d'intervention prioritaire A-14